

## Les relations domestiques

---

Des relations chrétiennes et naturelles

ME 1880 page 281

Les relations domestiques .....	1
Le mari .....	3
La femme .....	8
Les enfants .....	13
Les parents .....	18
Les serviteurs .....	24
Les maîtres .....	30
Le cercle domestique, sphère du déploiement de la grâce de Dieu .....	34

Avant de considérer en détail le sujet des relations de famille et des responsabilités qui en découlent il peut être utile de porter notre attention sur la manière dont l'Esprit de Dieu traite ces relations.

Avec la connaissance de la pleine révélation de la grâce de Dieu dans la rédemption, il s'est trouvé certains esprits, disposés à faire peu de cas des liens naturels. Cette tendance, due à l'ignorance et à une fausse interprétation de certaines portions de l'Écriture, a quelquefois revêtu des formes très fâcheuses dans l'histoire de l'Église, et l'on rencontre encore de nos jours des personnes en assez grand nombre, qui tombent dans le même genre d'erreur. Il est donc très important de remarquer que l'épître aux Ephésiens, — celle qui expose le plus complètement la vérité quant à la position du croyant devant Dieu en Christ, et quant à l'Église comme corps de Christ, — traite aussi de la manière la plus complète les diverses responsabilités qui se rattachent à nos relations naturelles. Le caractère obligatoire de ces relations se trouve ainsi maintenu, de la manière la plus positive, par la sanction et le commandement de Dieu, en même temps que nous sommes avertis de ne jamais oublier au milieu de la pleine jouissance de nos privilèges chrétiens, les devoirs qui sont attachés aux diverses relations que Dieu a établies sur la terre. Il est parfaitement vrai que notre position devant Dieu, comme chrétiens, n'est pas dans la chair, mais dans l'Esprit, si du moins l'Esprit de Dieu habite en nous (Romains 8: 9); parce que, par la mort et la résurrection de Christ, nous avons été délivrés de notre état ancien, et introduits dans le nouvel état chrétien; mais Dieu nous fait en quelque sorte retourner en arrière, pour nous replacer sur un principe nouveau, — celui de la grâce et de la vérité, telle qu'elle est en Jésus Christ,

au lieu de celui de la simple nature, — devant chacun des devoirs qui nous incombent, comme créatures de Dieu, dans notre condition première.

Le chapitre 4 de l'épître aux Ephésiens met ce point clairement en évidence. Depuis le verset 17 de ce chapitre, l'apôtre nous donne des exhortations pratiques, découlant de la vérité exposée dans la portion de l'épître qui précède; et, dès le début de ces exhortations, en contraste avec les gentils qui marchent dans la vanité de leurs pensées (versets 17-19), il dit aux saints: «Mais vous n'avez pas ainsi appris le Christ; si du moins vous l'avez entendu et avez été instruits en lui selon que la vérité est en Jésus, c'est-à-dire pour ce qui est de la conversation précédente, d'avoir dépouillé le vieil homme qui est corrompu selon les convoitises trompeuses, et d'être renouvelés dans l'esprit de votre entendement, et d'avoir revêtu le nouvel homme, créé selon Dieu, en justice et sainteté de la vérité» (versets 20-24). Puis plus loin: «Et n'attristez pas le Saint Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption» (verset 30). Ces paroles nous révèlent deux faits immenses, savoir que le croyant a revêtu (car cette exhortation est fondée sur ce qui est vrai de nous en Christ) le nouvel homme; puis, que le Saint Esprit habite en lui. C'est pourquoi le chapitre suivant (chapitre 5) commence par ces paroles: «Soyez donc imitateurs de Dieu comme de bien-aimés enfants». Ainsi, comme on l'a bien dit, «étant créés selon Dieu, et Dieu demeurant en nous, Dieu est le modèle de notre marche», Christ, dans une vie d'homme, étant l'expression de ce que Dieu est dans son essence, savoir amour et lumière. Dieu nous est présenté en lui, et nous sommes exhortés à marcher dans l'amour, comme Christ nous a aimés, et s'est livré lui-même pour nous, en sacrifice à Dieu; «*pour nous*» exprimant l'amour divin; «*à Dieu*», la perfection de l'objet et du motif... Mais aussi, comme participants de la nature divine, nous sommes lumière dans le Seigneur (verset 8), et nous devons marcher comme des enfants de lumière, Christ étant ici encore notre modèle: «le Christ luira sur toi» (verset 14).

Le même auteur, cité plus haut, dit encore: «La reproduction de Dieu dans l'homme est ce que Dieu s'est proposé en lui-même dans le nouvel homme; et c'est aussi ce que le nouvel homme se propose à lui-même, comme il est lui-même la reproduction de la nature et du caractère de Dieu. Il y a dans la marche du chrétien deux principes, selon le point de vue auquel il se voit lui-même: il court la course, comme homme, vers l'objet de son appel céleste, en suivant Christ élevé dans la gloire; ou bien, comme nous l'apprenons de l'épître aux Ephésiens, il est assis dans les lieux célestes en Christ, et *doit sortir comme du ciel, comme Christ a fait effectivement, pour manifester sur la terre le caractère de Dieu, dont Christ, ainsi que nous l'avons vu, est le modèle. Nous sommes appelés, puisque nous avons la place d'enfants bien-aimés, à manifester les voies de notre Père*».

Telle est la vérité quant à notre position et à notre responsabilité comme chrétiens. Nous avons été rendus participants de la nature divine; nous avons revêtu le nouvel homme, qui est créé selon Dieu, en justice et en sainteté de la vérité; nous avons le Saint Esprit habitant en nous; nous sommes assis dans les lieux célestes dans le Christ Jésus; et ainsi nous sommes appelés à venir, de ce lieu béni, non selon le vieil homme, mais selon le

nouvel homme, dans la puissance de l'Esprit, répondre, sur la terre, à toutes les responsabilités qui découlent pour nous des relations naturelles dans lesquelles nous nous trouvons.

C'est donc comme des hommes célestes, que nous sommes appelés à remplir chacun notre place dans la famille et la maison dont nous faisons partie. Ainsi, toutes les relations dans lesquelles nous nous trouvons placés, devraient être simplement une sphère pour la manifestation de Christ par nous, pour la manifestation de ce qu'il est et de ce qu'il était dans sa marche sur cette terre; car: «celui qui dit demeurer en lui, doit lui-même aussi marcher comme Lui a marché» (1 Jean 2: 6). Si nous nous souvenions toujours de cela, bien des difficultés seraient écartées de notre chemin. Là, par exemple, où des croyants se trouvent par quelque lien naturel, dans une position de dépendance à l'égard de personnes non croyantes, la seule question pour eux est de savoir comment ils seront l'expression de Christ, dans cette relation. Lui est la mesure de toute responsabilité, et ainsi il ne peut sanctionner aucune prétention à un droit quelconque, qui se trouverait en désaccord avec sa suprême autorité. On ne devrait donc jamais demander si telle chose est permise ou loisible, mais simplement: puis-je faire telle chose selon le nouvel homme marchant dans la puissance de l'Esprit? C'est-à-dire que la chair et la simple nature ne doivent pas être reconnues; ainsi, dans nos relations de famille, nous devons «porter toujours, dans le corps, la mort de Jésus, afin aussi que la vie de Jésus soit manifestée dans notre corps» (2 Corinthiens 4: 10). Ainsi, dans quelque relation que le chrétien se trouve; que ce soit celle de mari ou de femme, de père ou de mère, d'enfant ou de serviteur, le seul objet qu'il doive avoir en vue c'est d'être l'expression de Christ. C'est là, dans tous les cas possibles, la mesure et la limite de notre responsabilité.

## Le mari

Le devoir du mari n'est pas moins simple que celui de la femme: si l'un s'exprime par le mot «obéissance», l'autre s'exprime par le mot «aimer». Sauf une seule exception (Tite 2: 4), la femme n'est jamais exhortée à aimer son mari. Il est admis qu'elle le fera; et il est rare, en effet, qu'elle soit en défaut à cet égard. Unie à un homme qui n'aura pour ses sentiments les plus sacrés aucune sympathie, qui n'aura guère pour elle que de mauvais procédés, elle n'en continuera pas moins à l'aimer; écrasée, foulé aux pieds par lui, elle bondira de joie, prête à tout pardonner, au premier témoignage de bonté de sa part. La source de son amour est intarissable.

Bien souvent, il n'en est pas de même du mari; tout à ses affaires, moins impressionnable, exposé peut-être à de plus grandes tentations que la femme, il court le danger de négliger le devoir d'aimer la femme de son choix, ou tout au moins, de lui témoigner son amour. Ainsi l'Esprit de Dieu rappelle aux maris ce devoir par ces paroles: «Maris, aimez vos propres femmes, comme aussi le Christ a aimé l'assemblée et s'est livré lui-même pour elle, afin qu'il la sanctifiât en la purifiant par le lavage d'eau, par la parole» (Ephésiens 5: 25-33). Quel est donc le caractère de l'amour, dont le mari doit aimer sa femme? *Comment* doit-il l'aimer? «Comme Christ a aimé l'assemblée». Cette mesure admirable et parfaite

est, sans doute, donnée ici en raison du caractère typique du vrai mariage; car le premier mariage, celui d'Adam et Eve, représentait en figure l'union de Christ et de l'Eglise. Ce fait devrait rappeler sans cesse le caractère de sainteté et la vraie nature du mariage devant Dieu. De quel amour Christ a-t-il aimé l'assemblée? D'abord, il s'est donné lui-même pour elle (verset 25); puis il s'est livré à la mort pour elle, et par cet acte il se l'est acquise, elle son épouse. «Il s'est donné *lui-même*», non pas seulement sa vie, quelque vrai que cela soit, mais lui-même. Tout ce que Christ était, nous a été donné, et donné, par lui-même; c'est un dévouement entier, avec le don de lui-même. Ensuite de cela, tout ce qui est en lui, sa grâce, sa justice, son acceptation devant le Père, sa sagesse, la gloire excellente de sa personne, l'énergie de l'amour divin qui se donne: tout cela, il le consacre au bien de l'assemblée. Il n'y a pas une qualité en Christ, pas une perfection en lui, qui ne s'exerce en notre faveur, comme conséquence du don qu'il nous a fait de lui-même. Il nous a donné les perfections qui sont en lui, et il les déploie en faveur de l'assemblée pour laquelle il s'est donné lui-même, afin de l'acquérir pour la posséder. Non seulement ces choses nous ont été données, mais c'est *lui* qui nous les a données; son amour a fait cela. Et ce don qu'il nous a fait de lui-même devient d'autant plus précieux, quand on se souvient que c'est sur la croix qu'il l'a consommé.

Ensuite, Christ montre son amour pour l'Eglise en la sanctifiant et la purifiant par le lavage d'eau, par la parole (verset 26). Ce déploiement d'amour est une chose présente, qui s'exerce maintenant, par laquelle Christ façonne l'Eglise, afin de la rendre telle qu'il la veut. Il importe de remarquer que Christ ne sanctifie pas l'assemblée pour se l'approprier, mais qu'il se l'est appropriée pour la sanctifier. Elle est premièrement sienne, puis il la forme pour lui-même. Le moyen qu'il emploie à cet effet est la parole, le lavage d'eau par la parole, vérité qui est enseignée au chapitre 13 de Jean, dans l'exemple du lavage des pieds des disciples par le Seigneur. Cet acte découle de son amour: «Avant aimé les siens qui étaient dans le monde, il les aima jusqu'à la fin». Sanctifier et purifier l'Eglise, est de sa part l'expression de son amour immuable, invariable pour elle, amour qui se satisfait en travaillant à la rendre moralement conforme à lui-même, et qui ne se fatigue jamais de veiller sur elle, d'en prendre soin et de la préparer pour lui-même.

Et enfin, le fruit de son amour se montre dans le but qu'il se propose: «Afin que lui se présentât l'assemblée à lui-même, glorieuse, n'ayant ni tache, ni ride, ni rien de semblable, mais afin qu'elle fût sainte et irrépréhensible». Ceci se rapporte au temps où le Seigneur sera venu chercher son Eglise, oui plutôt à la période du temps qui verra l'accomplissement de ces paroles: «Les noces de l'Agneau sont venues» (Apocalypse 19: 7); alors que l'Eglise, comme épouse, sera consommée dans la gloire, «ayant la gloire de Dieu; son luminaire étant semblable à une pierre très précieuse, comme à une pierre de jaspé cristallin» (Apocalypse 21: 11). Jusqu'alors, jamais on ne comprendra la mesure et l'étendue de l'amour de Christ pour l'Eglise, parce qu'alors seulement les effets de cet amour consommé seront mis en évidence.

Mais à quelle fin l'apôtre nous donne-t-il cette merveilleuse description de l'amour de Christ pour l'Eglise? — Pour montrer de quel amour le mari doit aimer sa femme: «Maris, aimez vos propres femmes, *comme aussi le Christ a aimé l'assemblée*». Sans vouloir pousser la comparaison jusqu'au bout, nous devons encore faire remarquer que, comme l'amour de Christ a précédé le don qu'il a fait de lui-même pour l'assemblée, de même il n'existe pas d'union réelle devant Dieu, à moins qu'elle ne soit le résultat de l'amour. Le seul mobile dans le choix d'une épouse doit être l'amour, et c'est encore l'amour qui doit consolider et embellir l'union consommée. Ainsi l'élément de la vie conjugale doit être l'amour, et qui plus est, d'après la mesure qui est ici donnée au mari, il voit que la seule chose en tout temps et toujours sollicitée de sa part par sa femme, c'est l'amour. Son amour doit demeurer, survivre à tout. Il ne doit jamais se lasser de travailler à s'attacher toujours plus sa femme; ne jamais perdre de vue le but de leur union qui, née de l'amour, ne peut être rendue ferme que par un amour infatigable et persévérant. Le divin modèle donné au mari pour mesure de son amour, ne peut signifier rien de moins. Donnons ici, comme application particulière, l'exemple d'un mari croyant uni à une femme incroyante; le devoir du mari à son égard reste le même; et, comme Christ, en amour, cherche le bonheur éternel de l'Eglise, de même le mari ne doit pas se contenter de pourvoir au bien-être temporel de sa femme, mais montrer son amour pour elle, par une sollicitude affectueuse pour son âme, cherchant à l'amener, par le ministère de l'évangile, à la connaissance du salut qui est en Jésus par la foi. Il doit se sentir sous l'obligation de chercher la prospérité spirituelle de sa femme; c'est ainsi que son amour pour elle ressemblera le plus, par sa nature, à l'amour de Christ pour l'Eglise.

Le mariage selon Dieu n'est donc pas une chose de peu d'importance, et plus le mari en aura la conscience, plus aussi il se tiendra dans une dépendance constante du Seigneur, afin de pouvoir en quelque manière se tenir à la hauteur de sa responsabilité. Disons encore que, plus le sentiment de l'amour de Christ sera vivant en lui, plus aussi son amour pour sa femme coulera naturellement et sera agissant.

«De même, les maris doivent aimer leurs propres femmes comme leurs propres corps; celui qui aime sa propre femme s'aime lui-même. Car personne n'a jamais haï sa propre chair, mais il la nourrit et la chérit comme aussi le Christ l'assemblée: car nous sommes membres de son corps, de sa chair et de ses os. C'est pourquoi l'homme laissera son père et sa mère, et les deux seront une seule chair. Ce mystère est grand; mais, moi, je parle relativement à Christ et à l'assemblée. Toutefois que chacun de vous aussi en particulier aime sa propre femme comme lui-même» (Ephésiens 5: 28-33). Ce passage, on l'a dit, nous reporte en arrière, au jardin d'Eden, à la création, à la présentation d'Eve à Adam, image frappante de l'union de Christ et de l'Eglise ce qui explique comment l'apôtre les assimile dans ces exhortations (voyez Genèse 2: 21-25). L'union entre mari et femme est envisagée comme étant tellement complète qu'il est dit d'eux: «Les maris doivent aimer leurs propres femmes comme leurs propres corps», comme aussi Adam dit d'Eve: «Celle-ci est os de mes

os et chair de ma chair», ou encore, comme quand il est parlé d'eux: «Ils seront une seule chair».

A ce point de vue, l'amour de soi-même est la mesure de l'amour du mari pour sa femme; or l'amour de soi-même étant un des instincts de notre nature, le principe naturel qui gouverne l'homme, on ne saurait concevoir une règle mieux définie, ni plus complète. Si donc l'unité de cette union: «les deux seront une seule chair», est bien saisie, l'amour s'en suivra, attendu que le mari ne considérera plus alors sa femme comme distincte, mais comme partie intégrante de lui-même. Le cercle de son amour de lui-même étant ainsi agrandi, renfermera sa femme et tout ce qui la touche et la concerne. Il ne désirera, ne fera rien pour soi à l'exclusion de sa femme: car ensemble «ils ne sont qu'une seule chair», et ainsi, celui qui aime sa femme s'aime lui-même. La parole de Dieu indique ainsi un antidote parfait à l'égoïsme, dans le chemin du sacrifice de soi, sacrifice qui est le fruit de tout amour réel, et dont Christ nous a donné l'exemple le plus parfait, lui qui a aimé l'Eglise en se livrant lui-même pour elle. — C'est l'amour de soi-même, avons-nous dit, qui doit être la mesure de l'amour du mari pour sa femme; mais il ne faut pas perdre de vue que tout est relatif à Christ, et que ce n'est pas l'amour propre humain, mais l'amour de Christ pour l'Eglise qui est le modèle, l'exemple définitif. «Car», dit l'apôtre, présentant l'autre côté, «personne n'a jamais haï sa propre chair, mais il la nourrit et la chérit, *comme aussi le Christ l'assemblée*». La femme, donc, n'étant «qu'une seule chair» avec lui, le mari est tenu de la nourrir et de la chérir, comme Christ l'assemblée. Quelle hauteur et quelle profondeur dans une pareille comparaison! Elle nous apprend que la dette de l'amour n'est jamais payée; mais que l'amour se complaît à la reconnaître et à s'en acquitter, en restant toujours débiteur, par des soins et une tendresse incessants, à l'égard de celle qui, aux yeux de Dieu, a été faite une avec lui.

Disons aussi, pour compléter l'idée de l'a responsabilité du mari, que l'obligation sous laquelle il est d'aimer sa femme, est indépendante du caractère de celle-ci. Rien, sauf le péché spécial signalé par le Seigneur, ne peut libérer le mari de l'obligation d'aimer sa femme; car Christ aime l'Eglise toujours et continuellement, en dépit de toutes ses fautes, de tous ses manquements et plus encore. Bien plus, dans sa charité parfaite, il travaille à la corriger de ses fautes, et à la purifier de ses souillures: et, il ne faut pas l'oublier, son amour est le modèle de celui du mari. Celui-ci ne réussira peut-être pas à le reproduire dans son infinie perfection; néanmoins, c'est cet amour qu'il doit toujours avoir devant les yeux. Quelle sagesse de Dieu en cela! C'est en regardant à Christ, en le contemplant, que le mari pourra l'imiter dans son amour; car tant que le cœur et les yeux sont fixés sur Christ, on ne faillit pas.

L'apôtre Pierre ne mentionne que certains côtés de la responsabilité du mari: «Pareillement, vous maris, demeurez avec elles selon la connaissance, comme avec un vase plus faible, leur portant honneur, comme étant aussi ensemble héritiers de la grâce de la vie» (1 Pierre 3: 7). Demeurer avec sa femme «selon la connaissance», c'est être dans la relation de mari relativement à elle, et avoir les affections qui sont propres à cette relation, selon

la règle de la vérité, par la connaissance qu'a le chrétien de ce qu'est cette relation devant Dieu. Ceci est extrêmement important, car c'est ce qui fait la différence entre le croyant et le non croyant, dans ces différentes positions relatives. Il convient que le chrétien agisse dans chacune d'elles, selon la nouvelle position en Christ, dans laquelle il a été introduit par la mort et la résurrection de Christ. Ainsi le mari chrétien demeurera avec sa femme selon la vérité de son union avec elle, telle que l'Écriture la révèle. En outre, le mari doit porter honneur à sa femme, et cela pour deux raisons, l'une tirée de la nature, l'autre de la grâce. La première, c'est que la femme est un vase «plus faible», c'est-à-dire, nous semble-t-il, que la constitution, l'organisme de la femme étant plus délicat, elle a besoin, et il convient, qu'on la traite avec douceur et bonté. Tout comme le faible a droit aux égards et à la protection du fort, de même la femme, en tant que vase «plus faible», a droit à l'attention vigilante et aux soins affectueux de son mari. Celui-ci doit lui rendre honneur par tous les égards que réclame sa nature plus délicate.

Il se peut cependant aussi que ce soit une allusion au fait qu'Adam n'a pas été trompé; mais la femme ayant été trompée, est tombée dans la transgression (1 Timothée 2: 14), montrant, en étant la première à se laisser prendre dans le piège du diable, qu'elle était un vase «plus faible». Plus impressionnable, surtout du côté des affections du cœur, elle a besoin de la protection vigilante et affectueuse de son mari, pour la préserver des tentations particulières auxquelles l'expose toujours sa faible nature.

La seconde raison, c'est qu'ils sont «ensemble héritiers de la grâce de la vie». En Christ, il n'y a ni mâle, ni femelle (Galates 3: 28). En Christ, toute distinction naturelle, constituant une supériorité relative quelconque, est abolie. Ainsi, le mari, en réclamant de droit l'obéissance naturelle de sa femme, ne doit jamais oublier que, s'ils sont tous deux enfants de Dieu, ils sont ensemble «héritiers de Dieu et cohéritiers de Christ» (Romains 8: 17). Comme tel, le mari doit porter honneur à sa femme, attendu que les liens naturels et les différentes positions relatives de mari et de femme, ne sont que pour la terre; car quand le Seigneur viendra prendre à lui les siens, maris et femmes seront, les uns comme les autres, enlevés ensemble dans les nuées, à la rencontre du Seigneur en l'air; alors, les uns comme les autres, ils seront rendus semblables à Christ, et pour toujours avec lui. Il importe de faire attention à cette injonction, considérant le fait sur lequel elle repose: c'est «afin que vos prières ne soient pas interrompues», ce qui suppose au préalable que le mari et la femme ont l'habitude de prier ensemble. Il faut donc que le mari veille, afin de ne pas manquer à l'honneur qu'il doit rendre à sa femme, ce qui tendrait à troubler l'harmonie de leurs sentiments et à interrompre leurs prières. Il serait à désirer que les maris chrétiens et les femmes chrétiennes méditassent tous et souvent cette parole d'exhortation. Au milieu des occupations et préoccupations du temps présent, on court le danger de négliger la prière en commun, et le moindre désaccord entre les deux parties les porterait à la négliger toujours plus. Satan ne l'ignore pas, aussi cherche-t-il sans cesse à troubler l'unité de sentiments entre mari et femme, sachant bien que le moindre désaccord entre eux les empêchera de s'approcher ensemble du trône de la grâce. Le mari doit se tenir en garde contre

ce piège, n'oubliant pas combien il importe que leurs prières ne soient pas interrompues. Il survient tant de choses dans une famille, qu'à tout moment on a besoin de présenter à Dieu! Et qu'il est bon, quand le mari et la femme peuvent, d'un même coeur, porter ensemble tous leurs soucis, toutes leurs difficultés au trône de la grâce!

Au mari, il est enjoint d'éviter l'aigreur: «Maris, aimez vos femmes et ne vous aigrissez point contre elles» (Colossiens 3: 19); on aurait pensé que, l'amour une fois assuré, il n'y aurait plus de place pour l'aigreur: mais en est-il ainsi dans la vie expérimentale? N'arrive-t-il pas souvent qu'un mari, aimant d'ailleurs sincèrement sa femme, laisse échapper, dans un moment où, ayant manqué de vigilance, il est sorti de la présence de Dieu, des paroles vives, amères comme du fiel, pour un coeur sensible? L'avertissement ici donné a donc pour but de cultiver dans le mari un esprit de jugement de soi continu, pour éviter tout ce qui pourrait chagriner ou irriter sa femme. Le souvenir constant de la responsabilité sous laquelle il est d'aimer sa femme, comme Christ a aimé l'assemblée et s'est donné lui-même pour elle, lui rendra facile le devoir d'éviter toute aigreur. Voilà ce qui, d'ordre divin, est exigé du mari. Il y aurait de quoi le faire reculer devant une pareille responsabilité, s'il ne se souvenait que Celui qui requiert de lui ces choses, lui fournit aussi la grâce nécessaire pour marcher selon sa parole: le Saint Esprit qui demeure en nous est la puissance de la marche, et en tant qu'il nous conduit toujours à Christ, le chemin tracé pour nous sera un chemin de paix et de bénédiction, dans lequel nous jouirons d'une communion qui, en quelque mesure, est la reproduction anticipée de ce que sera la communion de Christ avec l'Eglise. Comme est le Christ pour l'Eglise, ainsi est le mari pour sa femme. Il faut que le mari ait toujours présent Christ dans son amour pour l'assemblée; ses yeux étant ainsi fixés sur Christ, il sera transformé à sa ressemblance (2 Corinthiens 3: 13), et dans sa relation de mari à l'égard de sa femme, il sera l'expression de Christ.

## La femme

Dans l'épître aux Ephésiens, comme dans celle aux Colossiens, la première position de relation mentionnée est celle de la femme. Toutes les exhortations contenues dans ces épîtres s'adressent en premier lieu à ceux qui occupent une position subordonnée. Quelqu'un l'a dit: «Dans ce monde mauvais, où la volonté de l'homme est la source de tout le mal, l'expression de son aliénation de Dieu auquel toute soumission est due, le principe de la soumission et de l'obéissance est le principe guérissant pour l'humanité; seulement il faut introduire Dieu, afin que la volonté de l'homme ne soit pas, après tout, l'élément qui gouverne». Du reste, le principe du bien dans le coeur de l'homme est toujours et partout celui de l'obéissance. Le cas peut se présenter où il faille dire: Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes; mais se départir du chemin de l'obéissance, c'est entrer dans la voie du péché. Un père peut être appelé à commander et à gouverner, mais s'il ne le fait pas dans l'obéissance à Dieu et à sa Parole, il le fera mal.

L'essence de la vie de Christ s'exprimait ainsi: «Je viens, ô Dieu, pour faire ta volonté».

Les exhortations de l'apôtre, relatives aux différentes positions de relation, commencent donc par ce principe général: «Soyez soumis les uns aux autres dans la crainte de Christ» (Ephésiens 5: 21). Ainsi c'est d'ordre divin que, dans chaque cas particulier, l'exhortation s'adresse en premier lieu à celui qui occupe une position subordonnée; c'est pour cela que la femme vient avant le mari. «Femmes, soyez soumises à vos propres maris comme au Seigneur; parce que le mari est le chef de la femme, comme aussi le Christ est le chef de l'assemblée, lui, le Sauveur du corps. Mais, comme l'assemblée est soumise à Christ, ainsi que les femmes le soient aussi à leurs propres maris, en toutes choses» (Ephésiens 5: 22, 24).

On voit, d'après ces passages, que la position de la femme est une position de subordination. Je dis «position», puisque, comme on le voit, l'exhortation s'appuie sur le caractère de la relation existante.

Il est enjoint à la femme d'obéir, mais c'est en raison de la place qu'elle occupe. L'obéissance pour elle découle de sa position relative à l'égard de son mari; c'est le fruit naturel de cette position. En d'autres termes, la femme n'a pas le choix d'obéir ou de ne pas obéir à son mari; son obéissance doit couler de source. C'est un fait que l'Esprit de Dieu place ici devant nous.

La loi donc, qui régit la femme, c'est la volonté de son mari; ou plutôt, la femme est dans une position de subordination à l'autorité de son mari. Cette règle trouverait, toutefois, une restriction dans ce passage de l'épître aux Colossiens (3: 18): «Femmes, soyez soumises à vos maris *comme il convient dans le Seigneur*». En sorte que, si la volonté du mari empiétait sur la responsabilité individuelle de la femme à l'égard du Seigneur, — si sa volonté était en contradiction avec celle du Seigneur, telle qu'elle est exprimée dans sa Parole, — si la femme se trouvait dans l'alternative de devoir désobéir au Seigneur pour obéir à son mari, c'est la volonté, du Seigneur qui devrait avoir la prééminence. Mais, en dehors de cette seule exception, la soumission de la femme à son mari doit être entière. «Comme l'assemblée est soumise à Christ, ainsi que les femmes le soient aussi à leurs propres maris en toutes choses», parce que «le mari est le chef de la femme, comme aussi le Christ est le chef de l'assemblée». L'union de l'homme et de la femme, l'union de Christ et de l'Eglise (l'une étant un type ou une figure de l'autre) sont comparées ensemble, et, par conséquent, la position de la femme, d'une part, et la position de l'Eglise, d'autre part.

Si l'on considère l'institution première du mariage sous un de ses aspects, on y voit le mystère de l'Eglise préfiguré d'une manière frappante: «Et l'Eternel Dieu fit tomber un profond sommeil sur Adam, et il s'endormit; et Dieu prit une de ses côtes et resserra la chair dans la place de cette côte. Et l'Eternel Dieu fit une femme de la côte qu'il avait prise d'Adam, et la fit venir vers Adam. Alors Adam dit: A cette fois celle-ci est os de mes os et chair de ma chair; on la nommera hommese parce qu'elle a été prise de l'homme. C'est pourquoi l'homme laissera son père et sa mère, et se joindra à sa femme, et ils seront une même chair» (Genèse 2: 21-24). Qui ne verrait pas que, sous cette image, l'Esprit de Dieu a en vue le second Adam et l'Eglise, car elle préfigure cet autre sommeil plus profond: la mort

de Christ, et parle de la formation de l'Eglise, tirée pour ainsi dire du côté de Christ? L'application de cette image à Christ et à l'Eglise s'étend de fait jusqu'au moment où l'Eglise «sera présentée à l'homme» par lui-même (Ephésiens 5: 27), et où lui, dans la joie de son amour parfait pour cette Epouse qu'il se sera «formée» pour sa propre joie, la reconnaîtra comme étant «de sa chair et de ses os» (Genèse 2: 23; Ephésiens 5: 30).

Ainsi la femme occupe la même place relativement à son mari que l'Eglise relativement à Christ. Sa position, nous l'avons dit, est une position de subordination qui n'est en rien modifiée par le caractère du mari, quelque difficile que ce dernier puisse la lui rendre. Supposez une femme chrétienne, convertie après son mariage, ayant un mari impie qui lui rend la vie aussi dure que son mauvais coeur en est capable: rien de tout cela ne change la position de la femme. Plus même le mari manquerait d'affection, plus il serait dénué de tout ce qui inspire le respect, plus aussi elle devrait s'efforcer de remplir fidèlement sa place d'épouse, à cause du Seigneur. Il en est de ce devoir comme de nos devoirs envers les rois, etc. «Les puissances qui subsistent» et leurs caractères personnels respectifs, sont deux choses tout à fait distinctes. De même, le devoir d'une femme envers son mari ne subit aucune modification par le caractère de ce dernier. Présenté ainsi, le devoir de la femme peut paraître à plusieurs une chose dure et difficile à accepter, souvent même, de fait, impossible à la nature. Mais voyez comment Dieu, dans sa Parole, a pourvu à cette difficulté: «Femmes, soyez soumises à vos propres maris, comme au *Seigneur*». C'est le Seigneur qui est présenté aux regards de la femme; et nous savons tous que les choses les plus ennuyeuses, les plus insupportables en elles-mêmes, deviennent faciles et agréables dès qu'elles sont faites pour le Seigneur. Dans le cas supposé, si la femme a en vue le Seigneur, si c'est lui qu'elle voit derrière son mari, elle trouvera facile l'obéissance à ses plus déraisonnables volontés, parce qu'elle recevra tout du Seigneur.

Si, toutefois, le mari exigeait une chose positivement mauvaise, quelle que fût cette chose, la femme, dans ce cas, ne serait plus tenue d'obéir, attendu que c'est comme au Seigneur qu'elle doit obéir à son mari; or le Seigneur ne sanctionne jamais le mal. Il peut trouver bon de nous faire passer par le crible, sans que nous en comprenions tout d'abord l'utilité ou la nécessité; mais la foi nous fait toujours trouver force et lumière dans la sagesse du Seigneur, dans la confiance en lui, non dans notre sagesse propre pour le comprendre, — mais nous avons besoin de veiller sur nous-mêmes. Dès que nous découvrons en nous la plus légère disposition à sortir du sentier de l'obéissance, examinons-nous pour savoir si notre sagesse est selon Dieu. La nature n'aime jamais à se soumettre; et toutes les fois qu'on est tenté d'invoquer la vérité de Dieu à l'appui d'un acte quelconque ayant l'apparence d'une insoumission à l'autorité d'un autre, c'est le cas de veiller sur soi-même avec un soin bien plus grand que dans toute autre circonstance.

L'Ecriture enseigne aussi de quelle manière la femme doit se conduire envers son mari: «Quant à la femme, qu'elle craigne (révère) son mari» (Ephésiens 5: 33). Pierre aussi parle de «la pureté de la conduite de la femme dans la crainte (accompagnée de crainte)» (1 Pierre 3: 2). Le mot «crainte» ou «révérence» indique que la femme doit montrer, par sa

manière d'être, qu'elle reconnaît la position qu'occupe le mari, dans l'ordre établi de Dieu. Ce n'est pas d'une crainte servile qu'il est question, mais de cette révérence affectueuse qui cherche à plaire et craint d'offenser. Ces choses coulent de source pour la femme qui reconnaît la vraie position de son mari, comme chef sur elle; et ainsi, en lui rendant le respect qu'elle lui doit, elle rend honorable l'ordre établi de Dieu. C'est d'une telle femme qu'il sera dit: «Le coeur de son mari s'assure en elle... elle lui fait du bien tous les jours de sa vie et jamais du mal»; en sorte qu'il soit amené à reconnaître que «celui qui trouve une digne femme, trouve le bien, et qu'il a obtenu une faveur de l'Eternel» (Proverbes 32: 11; 18: 22).

La bénédiction liée, pour la femme, à la fidèle acceptation de sa vraie position, n'est point oubliée dans l'Ecriture. L'apôtre Pierre, écrivant sur ce sujet, parle en détail du cas le plus difficile qui puisse arriver: celui d'une femme liée à un mari incrédule. Non que le mariage entre croyant et infidèle soit sanctionné: il est défendu formellement, aussi bien que tacitement (voyez 1 Corinthiens 7: 39; 2 Corinthiens 5: 14-18, etc.); mais dans l'Eglise primitive, il a dû arriver souvent que des femmes converties après leur mariage, se trouvaient enchaînées à des maris incrédules et idolâtres (voyez 1 Corinthiens 7: 10-16). C'est à cette classe de femmes que l'apôtre adresse son exhortation: «Pareillement vous, femmes, soyez soumises à vos propres maris, afin que si même il y en a qui n'obéissent pas à la Parole, ils soient gagnés sans la Parole par la conduite de leurs femmes, ayant observé la pureté de votre conduite dans la crainte» (1 Pierre 3: 1, 2). Ces paroles équivalent presque à une promesse que l'obéissance de la femme, sa conduite chrétienne conséquente, la pureté de sa vie, tourneront en bénédiction pour la conversion de son mari infidèle; c'est tout au moins une affirmation que cette voie est celle de Dieu, pour faire arriver la vérité au coeur et à la conscience du mari. Qu'y a-t-il, en effet, de plus puissant pour convaincre, sans paroles, un incrédule, que la reproduction du caractère de Christ, dans la marche et dans la vie? Un fait digne de remarque, c'est que l'apôtre n'ordonne pas à la femme *d'exhorter* son mari à recevoir la vérité. C'est «sans la parole» que le mari doit être gagné, par toute la manière d'être de la femme. La raison en est évidente: exhorter, de la part de la femme, serait prendre la place de supériorité, et oublier que le mari est le chef, ce qui est incompatible avec la position de celle-ci; tandis que la sereine beauté d'une vie qui reflète, dans la puissance de l'Esprit, la tendresse, la douceur et l'humilité de Christ, seront, dans l'ordre établi de Dieu et sous sa bénédiction, un appel infiniment plus puissant que des paroles, et, peut-être, le moyen effectif dont Dieu se servira pour amener un homme hors des ténèbres à sa merveilleuse lumière.

D'autres règles de conduite sont encore données à la femme, auxquelles il est bon de faire attention, pour avoir une vue d'ensemble complète du sujet, car on ne peut, sans perte, laisser échapper une seule des paroles que Dieu dans sa bonté a daigné nous adresser pour notre instruction, tandis que nous attendons le retour du Seigneur.

La première de ces règles est relative à la parure qui convient à la femme chrétienne. Sa parure ne doit pas être, dit l'apôtre, «une parure extérieure qui consiste à avoir les cheveux tressés, et à être paré d'or et habillé de beaux vêtements, mais l'homme caché du

coeur, dans l'incorruptibilité d'un esprit doux et paisible qui est d'un grand prix devant Dieu» (1 Pierre 3: 3, 4). En parfait accord avec Pierre, car c'est la pensée du même Esprit qu'ils expriment, Paul ordonne: «Que les femmes se parent d'un costume décent, avec pudeur et modestie, non pas de tresses et d'or, ou d'habillements somptueux, mais par de bonnes oeuvres, ce qui sied à des femmes qui font profession de servir Dieu» (1 Timothée 2: 9, 10). L'un et l'autre reconnaissent la tentation qui existe pour la femme, de chercher à paraître aussi belle que possible aux yeux de son mari, et en même temps d'exciter et de nourrir sa vanité personnelle par des atours et des vêtements somptueux. En présence d'injonctions aussi formelles que celles-là, il est difficile de comprendre le dire de ceux qui considèrent le sujet parure et vêtements comme laissé à la conscience individuelle de chacun. Lorsque le coeur est rempli de Christ, qu'il est satisfait en lui, de pareilles recommandations peuvent, il est vrai, n'être pas nécessaires; mais, s'il en est quelquefois ainsi, on ne peut d'autre part connaître les assemblées de Dieu sans constater le fait humiliant qu'elles se composent d'un nombre considérable de gens, dont le coeur n'est point ainsi satisfait de Christ. Rien de plus attristant que le tableau présenté quelquefois par ceux qui entourent la table du Seigneur. Quand nous nous réunissons autour de sa table, c'est pour annoncer sa mort jusqu'à ce qu'il vienne (1 Corinthiens 11: 26), et le souvenir d'un Christ mort, nous rappelle aussi que, par sa croix, le monde nous est crucifié et nous au monde (Galates 6: 14). Si donc nous oublions que ce monde est jugé, et si nous nous présentons, à la table du Seigneur en parure mondaine, quelle contradiction cela n'implique-t-il pas? Et avec quel déplaisir le Seigneur ne doit-il pas voir les siens prendre extérieurement la livrée du monde, tout en faisant profession d'être sortis hors du camp portant son opprobre, preuve évidente qu'ils sont pratiquement «vivants au monde», quelque vraie que puisse être, devant Dieu, leur position de «morts avec Christ».

Une mise négligée ou l'absence de toute parure, ne sont point recommandées à la femme; elle doit au contraire y faire attention, mais selon la parole de Dieu. Paul ordonne que les femmes se parent d'un costume «décent», c'est-à-dire «bien ordonné», qui s'accorde avec un «esprit doux et paisible», en sorte qu'il y ait harmonie entre le caractère et la mise de la femme chrétienne.

Les ornements permis sont ceux qui se composent, non pas d'or ou de perles, mais de bonnes oeuvres, «ce qui sied à des femmes qui font profession de servir Dieu».

Toute femme chrétienne devrait, dans un esprit de prière, prendre en considération la teneur des Ecritures sur ce sujet. Il en résulterait qu'un témoignage extérieur plus fidèle, serait rendu par elle, à la gloire de Dieu, contre le monde qui a rejeté Christ, et (dans la communion de ses souffrances) par une séparation entière d'avec le monde — séparation à laquelle nous avons été appelés par la grâce de notre Dieu.

Une autre recommandation qui s'adresse aux jeunes femmes spécialement, c'est qu'elles doivent «être occupées des soins de la maison» (Tite 2: 15). La sphère du service de la femme est la maison. Dieu lui a assigné ce champ de travail, et son affaire est d'y travailler fidèlement pour lui, en prenant pour règle les exhortations que sa Parole lui

adresse et auxquelles elle ne saurait regarder trop souvent, comme à la règle divine de sa conduite. C'est une belle et grande mission que celle qui a été confiée à la femme; ce qu'elle a à faire, c'est de s'en acquitter «comme pour le Seigneur», dans l'obéissance à sa Parole.

## Les enfants

Une erreur assez fâcheuse, occasionnée par l'absence de pagination d'un manuscrit, a été commise dans le Messager. L'article la femme du no 17 doit précéder l'article le mari du no 16

Les enfants occupent une grande place dans la parole de Dieu, une place privilégiée. Dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, se trouve l'histoire d'enfants dont les noms sont gravés dans nos coeurs, depuis notre plus tendre enfance, comme exemples de piété précoce et de consécration à Dieu. Aux noms de Joseph, de Samuel, de Timothée, — pour ne rien dire encore de l'enfant de Nazareth, qui les surpasse tous, — se rattache le souvenir des premières leçons que nos parents nous ont données sur les sujets historiques de l'Écriture. C'est l'histoire des enfants du peuple de Dieu, surtout, qui est racontée dans la Bible, et il est bien évident qu'ils sont les objets des soins spéciaux du Seigneur. Dans le livre du Deutéronome, par exemple, nous trouvons des commandements précis adressés aux parents, sur ce que Dieu voulait qu'ils enseignassent à leurs enfants (6: 6, 7; voyez aussi 4: 9, et 10: 19).

Le huitième jour après la naissance d'un enfant, les parents devaient l'introduire formellement dans l'alliance et les prérogatives du peuple élu de Dieu (Genèse 17: 10-13). Nous avons également, dans le Nouveau Testament, et en particulier dans quelques portions des épîtres aux Ephésiens et aux Colossiens, qui traitent des plus hautes vérités, des vérités les plus développées concernant soit le croyant individuellement, soit l'Église, des injonctions non seulement relatives aux enfants, mais adressées directement aux enfants eux-mêmes.

Le coeur de Dieu, débordant d'amour envers ses saints, embrasse leurs enfants dans le cercle de ses affections. Qui n'a souvent contemplé avec bonheur le tableau qui nous est représenté dans l'évangile, de Jésus prenant dans ses bras les petits enfants, les bénissant dans sa tendresse et sa grâce infinie, et disant à ses disciples qu'il reprenait: «Laissez venir à moi les petits enfants, ne les en empêchez pas, car à de tels est le royaume de Dieu!» (Marc 10: 14, 16). Et cette autre scène où, voulant donner aux disciples une leçon dont ils avaient besoin, Jésus «ayant pris un petit enfant, le plaça au milieu d'eux, et l'ayant pris entre ses bras, leur dit: Quiconque recevra l'un de tels petits enfants en mon nom, il me reçoit, et quiconque me recevra, ce n'est pas moi qu'il, reçoit, mais c'est celui qui m'a envoyé» (Marc 9: 36, 37). Précieux Sauveur! Heureux enfants!

Mais c'est aux enfants eux-mêmes, aux enfants des croyants, que nous nous adressons ici; et ils seront sûrement encouragés, par ces preuves évidentes que Dieu leur donne de son amour pour eux et de son soin, à considérer les paroles qu'il a fait écrire pour leur enseignement. Puisse tout enfant qui lira ces lignes, prendre la place de soumission entière à la parole de Dieu, place que Samuel avait prise, lorsque le Seigneur l'appelant de nuit par

son nom, il répondit: «Me voici», puis après, quand Héli lui eut appris qui était celui qui l'appelait, il répondit: «Parle; car ton serviteur écoute» (1 Samuel 3: 3, 9).

Les injonctions adressées aux enfants sont courtes et simples, bien qu'elles embrassent tout le cours de leur vie. «Enfants, obéissez à vos parents dans le Seigneur, car cela est juste. Honore ton père et ta mère (c'est le premier commandement avec promesse); afin que tu prospères et que tu vives longtemps sur la terre» (Ephésiens 6: 1-3). «Enfants, obéissez à vos parents en toutes choses, car cela est agréable dans le Seigneur» (Colossiens 3: 20).

Il est très important de remarquer que les enfants — ceux desquels nous parlons — sont ainsi placés sous une responsabilité personnelle immédiate envers le Seigneur. Etant placés sous l'autorité de leurs parents, ils sont par ce fait même reconnus comme responsables d'obéir au Seigneur, et ainsi, c'est «dans le Seigneur» que leur obéissance doit être rendue. La nature et la limite du devoir des enfants sont ainsi clairement définies; car, si le commandement des parents est juste, il est confirmé par le Seigneur, en sorte que l'enfant obéit non seulement à ses parents, mais au Seigneur. «Enfants, obéissez à vos parents dans le Seigneur: car cela est juste» (Ephésiens 6: 1). Ce ne serait pas juste si, pour obéir à ses parents, l'enfant devait désobéir au Seigneur. L'harmonie entre le devoir et la limite du devoir des enfants à l'égard de leurs parents, trouve un exemple de toute beauté (car il est parfait) dans le cas du Seigneur Jésus enfant. Quand Jésus eut douze ans, Joseph, qui était réputé être son père, et Marie sa mère, étaient montés avec lui à Jérusalem pour la fête. Comme ils s'en retournaient, l'enfant Jésus demeura dans Jérusalem et ses parents ne le savaient pas. Quand ils s'en aperçurent, «Marie et Joseph s'en retournèrent à Jérusalem à sa recherche. Et il arriva qu'après trois jours ils le trouvèrent dans le temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant. Et tous ceux qui l'entendaient, s'étonnaient de son intelligence et de ses réponses. Et quand ils le virent, ils en furent frappés d'étonnement, et sa mère lui dit: Mon enfant, pourquoi nous as-tu fait ainsi? Voici, ton père et moi nous te cherchions, étant en grande peine. Et il leur dit: Pourquoi me cherchez-vous? Ne saviez-vous pas qu'il me faut être aux affaires de mon Père? Et ils ne comprirent pas la parole qu'il leur disait. Et il descendit avec eux, et vint à Nazareth, et leur était soumis» (Luc 2: 42-51).

Cet incident, plein de charme, présente dans un accord parfait, les deux choses dont nous avons parlé: le devoir des enfants d'obéir, et la limite de ce devoir. Le Seigneur, ayant voulu dans sa grâce devenir enfant, prend la place d'un enfant, et, comme tel, il reconnaît la responsabilité sous laquelle il est d'obéir à Joseph et à Marie, tout en reconnaissant et affirmant qu'*il faut* qu'il soit aux affaires de son Père. «Mon enfant, lui dit Marie, pourquoi nous as-tu ainsi fait?» etc. Ces paroles, quelque affectueuses qu'elles soient, renferment un reproche; mais la réponse de Jésus impose silence à toute expression de mécontentement: «Ne saviez-vous pas (comme vous auriez dû le savoir) que mon Père a le premier droit sur moi, et que, si je ne vous ai pas suivis, je lui obéissais?» Le Seigneur est ainsi le modèle parfait des enfants.

«Enfants, obéissez à vos parents» — obéissez-leur en toutes choses. La position des enfants est une position d'entière subordination; elle découle naturellement de la relation qui existe entre eux et leurs parents. Mais ce sur quoi la parole de Dieu insiste ici, c'est que la volonté du Seigneur est au-dessus de toute relation naturelle; car c'est lui qui a placé chacun, parent et enfant, dans sa place respective, et qui exige des enfants qu'ils obéissent à leurs parents. Ceci fait remonter la responsabilité des enfants jusque dans la lumière de la présence de Dieu, et montre en même temps que c'est dans le Seigneur qu'il faut obéir.

Mais, demandera-t-on, en quoi consiste la vraie obéissance, quels en sont les traits distinctifs?

*Ce qui la distingue de toute autre chose, c'est l'acceptation de l'autorité qui est en droit de commander; car, si je reconnais que ma volonté n'a pas de place, que c'est celle d'un autre qui est en droit de diriger et de contrôler ma conduite, j'accepte la position d'obéissance et je la maintiens. Ainsi j'échappe à la tentation de me poser en juge au lieu d'obéir. On l'a souvent dit: Ce qui est requis d'un bon soldat, «c'est qu'il obéisse sans raisonner». Il en est de même d'un enfant. Il doit obéir dans les limites du devoir défini par ces paroles: «dans le Seigneur», sans raisonner; et il ne peut le faire qu'autant qu'il accepte fidèlement et entièrement la place de subordination à ses parents.*

La vraie obéissance est *prompte* aussi. Renvoyer d'obéir équivaut souvent à désobéir de la pire manière, et, dans tous les cas, fait preuve à la fois d'insoumission et de volonté propre; car l'obligation d'obéir suit immédiatement le commandement reçu, et, sauf le consentement des parents, renvoyer de leur obéir c'est s'opposer à leur autorité, et chaque instant de délai est une prolongation d'opposition.

Le Seigneur nous a donné un exemple de cette manière de désobéir et du danger qui l'accompagne, dans l'une de ses paraboles. «Mon enfant, va-t'en aujourd'hui travailler dans ma vigne... Répondant, il dit: J'y vais, Seigneur, et il n'y alla pas» (Matthieu 21: 28-31). Il est plus que probable que le fils, dans ce cas, avait l'intention d'obéir quand il répondit: «J'y vais, Seigneur»; mais ayant renvoyé d'exécuter l'ordre reçu, il renvoya encore, et à la fin, n'obéit pas du tout à son père. Le premier renvoi était le commencement de la désobéissance et, comme le Seigneur le démontre ici, celui des deux fils qui répondit d'abord: «Je ne veux pas», mais qui ensuite se repentit et alla, fut plus obéissant que celui qui avait répondu: «J'y vais», mais n'y alla pas. Le danger de renvoyer est très subtil. Un enfant raisonne souvent en disant: «Ce sera assez tôt dans une heure, rien ne presse», et il est possible que, dans un cas donné, il en soit ainsi. Mais il ne faut jamais oublier deux choses: l'une, c'est que le devoir d'obéir suit immédiatement l'ordre reçu, ainsi que nous l'avons dit; l'autre, c'est qu'on se forme bien vite à l'habitude de négliger d'obéir, et enfin, qu'on répugne à obéir. On ne saurait donc trop appuyer sur l'importance d'une prompte obéissance à un commandement reçu quelconque.

Il faut obéir de bon coeur aussi bien que promptement, ou, comme l'enseigne l'Écriture, «faisant de coeur la volonté de Dieu» (Ephésiens 6: 6). Chacun sent, en effet, qu'obéir

par forme, à contre coeur, ou seulement parce qu'il faut, c'est ne pas obéir du tout. La vraie obéissance ne peut découler que de l'amour, ainsi que le Seigneur l'enseigne à ses disciples: «Si vous m'aimez, gardez mes commandements» (Jean 14: 15). Paul fait allusion à ce même principe quand il dit: «L'amour de Christ nous étroit» (2 Corinthiens 5: 14). De même l'obéissance d'un enfant envers ses parents, ne peut découler que de l'amour, car l'amour désire faire plaisir et craint d'offenser; bien plus, celui qui aime s'estime honoré d'être employé au service de ceux sur lesquels repose son affection. Il en est ainsi des anges dans le ciel. Leur bonheur consiste à faire la volonté de Dieu; et le bonheur temporel des enfants qui aiment leurs parents, consiste dans une grande mesure à accomplir la volonté de ces derniers.

N'y a-t-il donc pas de limite au devoir des enfants d'obéir à leurs parents? Nous avons déjà touché cette question; mais à cause de l'importance du sujet, nous la reprenons pour l'examiner de plus près. Les mots: «dans le Seigneur», et «agréable au Seigneur», définissent, nous semble-t-il, et la nature et la limite de l'obéissance des enfants envers leurs parents. C'est-à-dire que, d'un côté, l'obéissance qui n'est pas rendue en vue du Seigneur lui-même, n'est pas ce qu'elle doit être. Il faut obéir comme au Seigneur — à lui qui a assigné aux parents et aux enfants leur position respective. D'un autre côté, ce n'est qu'autant que l'enfant peut obéir dans le Seigneur qu'il est tenu de le faire. Un commandement auquel il ne pourrait pas obéir en bonne conscience envers le Seigneur, est de nulle valeur devant Lui. Ce principe est toujours affirmé dans l'Écriture. Ainsi nous sommes exhortés à «être soumis aux puissances qui sont»; mais quand Nébucadnetsar commanda à Sadrac, à Mésac et à Abed-Négo, de se prosterner, et d'adorer la statue d'or qu'il avait élevée dans la plaine de Dura, ils répondirent: «Nous ne servons point tes dieux et nous ne nous prosternerons point devant la statue d'or que tu as dressée» (Daniel 3: 14-17). Ainsi aussi, Pierre et Jean, sur la défense qui leur est faite de parler ou d'enseigner au nom de Jésus, répondent: «Jugez s'il est juste devant Dieu de vous écouter plutôt que Dieu» (Actes des Apôtres 4: 18, 19). Tout en conférant un droit d'autorité aux hommes dans les différentes relations de la vie, Dieu n'abandonne jamais la sienne propre, pas plus qu'il ne permet à un droit humain d'empiéter sur son droit suprême. Le Seigneur Jésus a dit: «Celui qui aime père ou mère plus que moi n'est pas digne de moi» (Matthieu 10: 37. Voyez aussi Luc 14: 26).

C'est donc le devoir des enfants d'être entièrement soumis à leurs parents, sauf dans le seul cas où la volonté de ceux-ci serait en désaccord avec l'autorité et la volonté de Dieu. Laisant à cette exception toute sa valeur, les enfants doivent faire bien attention de ne pas la mettre en avant dans des cas douteux; ils ne doivent pas prendre sur eux de refuser obéissance à leurs parents sans être bien sûrs qu'il y a opposition entre leur volonté et celle du Seigneur; il faut qu'ils soient bien sûrs que le motif qui les fait agir en prenant une détermination aussi sérieuse, ne gît pas dans une chimère de leur imagination, mais dans la conviction que la gloire du Seigneur l'exige. Puisque c'est lui qui a donné aux parents la place de l'autorité suprême dans la famille, il n'est permis de méconnaître cette autorité que si la gloire du Seigneur le demande. «Enfants, obéissez à vos parents en toutes choses,

car cela est agréable au Seigneur». Cette injonction étant adressée à des croyants, ne suppose pas que les commandements des parents à leurs enfants puissent être en contradiction avec l'autorité du Seigneur; et les mots: «car cela est agréable au Seigneur», disent jusqu'où va la suprématie de l'autorité paternelle, ainsi que nous l'avons développé.

Les parents sont donc absolus dans leur sphère d'autorité, sphère que Dieu leur a départie, mais qui est elle-même renfermée dans la sphère plus étendue de la suprême autorité du Seigneur lui-même. Deux raisons sont données aux enfants comme motif d'obéir: l'une, c'est «parce que cela est *juste*» (Ephésiens 6: 1); ici, Dieu nous apprend qu'il est conforme à la justice que les enfants rendent obéissance à leurs parents; qu'il convient aux parents de commander, dans la place qu'ils occupent, et aux enfants, dans la leur, d'obéir. L'autre raison, c'est que «cela est *agréable* au Seigneur». Ici, la responsabilité d'obéir sous laquelle sont les enfants, leur est rappelée avec l'encourageante certitude qu'ils ont l'approbation du Seigneur dans le sentier de la soumission qu'il leur a tracé. Le prix que Dieu attache à l'obéissance filiale, peut se mesurer d'après ce qu'il pense de la désobéissance. La loi dit: «Maudit soit celui qui aura méprisé son père ou sa mère» (Deutéronome 27: 16; voyez aussi Exode 21: 17; Deutéronome 21: 18-21; Proverbes 30: 11-17). L'apôtre Paul signale la désobéissance envers les parents comme l'un des signes caractéristiques des temps fâcheux des derniers jours (2 Timothée 3: 1, 2), et de la grande corruption morale (Romains 1: 30, 31). Et pour peu que l'on connaisse les réalités de la vie, on n'ignore pas que l'insoumission aux parents a souvent été le premier pas dans une carrière de misère, de ruine et de malheur. Si l'on écrivait l'histoire de tous les enfants prodiges, fils et filles qui, à cette heure, cherchent, pour apaiser leur faim, «les gousses que mangent les pourceaux», ou verrait que toute leur misère temporelle a eu sa source dans leur volonté propre et leur insoumission à l'autorité paternelle. C'est donc et par des encouragements, et par des avertissements, que Dieu rappelle aux enfants le prix qu'il attache à l'obéissance qu'ils doivent à leurs parents. Ils ont à se tenir en garde contre la tentation de désobéir, sachant qu'elle est l'un des plus dangereux artifices de Satan. Que tous soient donc encouragés à demeurer dans la soumission à la volonté de leur parents, sachant que cela est agréable au Seigneur.

Une autre injonction, tirée il est vrai de la loi, est affirmée tout de nouveau quant à sa force morale, dans l'épître aux Ephésiens. Elle est l'expression de ce que les enfants doivent à leurs parents: «Honore ton père et ta mère». Si l'obéissance exprime quel est le devoir des enfants quant à leur conduite et à leurs actions, «l'honneur» qu'ils doivent rendre à leurs parents exprime davantage quels doivent être à l'égard de père et de mère leurs sentiments habituels. «Honore ton père et ta mère», est une injonction bien sérieuse; le Seigneur emploie la même expression quand il dit «Que tous *honorent* le Fils comme ils honorent le Père. Celui qui n'honore pas le Fils, n'honore pas le Père qui l'a envoyé» (Jean 5: 33). Cette expression est la définition de toute vraie piété filiale, attendu que, pour honorer leurs parents, il faut que les enfants non seulement reconnaissent la position qu'ils occupent et le droit de contrôle qu'ils ont sur leurs enfants, mais encore qu'ils les estiment et

les révèrent comme occupant cette place d'autorité de la part du Seigneur. Ainsi un enfant qui honore ses parents, aime à le leur montrer par des témoignages extérieurs d'attention et de respect; il fait cas de leurs conseils et de leurs enseignements; il obéit en leur absence comme en leur présence; il évite tout ce qui peut leur faire de la peine ou du chagrin; il a égard à leurs sentiments et à leurs désirs pour s'y conformer; il prend plaisir à leur montrer de toutes manières, en paroles et en actions, le respect et les égards qui leur sont dus.

Nous recommandons le sujet qui vient de nous occuper à l'attention des enfants des croyants; les invitant à méditer souvent sur les devoirs envers leurs parents, que le Seigneur lui-même leur a imposés, en les introduisant comme enfants de parents fidèles, dans une position de relation immédiate avec lui-même sur la terre. C'est envers le Seigneur lui-même qu'ils sont responsables. Si cette pensée éveille en eux le sentiment de leur faiblesse et de leur impuissance, et les pousse à implorer le secours de Celui qui les a placés dans une position de responsabilité, il viendra à leur aide; et, étant élevés par le soin de leurs parents «dans la discipline et sous les avertissements du Seigneur», ils seront amenés à connaître Christ comme leur Sauveur aussi bien que comme leur Seigneur. Alors ils seront heureux d'être comptés avec leurs parents, au nombre de ses rachetés.

## Les parents

Quel est le père qui ne connaisse et qui ne sente, dans une certaine mesure, combien est sérieuse la tâche de gouverner et d'élever ses enfants? Il n'existe guère de responsabilité plus grande, de devoir plus difficile à accomplir; mais aussi il existe peu de sphère d'autorité administrative qui, par sa nature même, produise autant de résultats bénis, quand celui qui l'exerce le fait en simplicité, sous la seule dépendance du Seigneur. Combien d'enfants de Dieu n'ont pas dû leur conversion à des parents pieux et fidèles! Quand on considère l'influence immense, soit en bien, soit en mal, que les parents exercent sur leurs enfants, — combien est sérieux le résultat final de leur responsabilité, — il importe de se demander en quoi consistent les devoirs des parents envers leurs enfants? Les Ecritures abondent en instructions sur ce point, comme sur tout ce qui concerne les devoirs pratiques des croyants. Elles nous instruisent par des exemples et par des préceptes; elles placent devant nous des enfants tels que Samuel, qui furent consacrés au Seigneur dès leur plus tendre enfance elles nous dépeignent les fâcheuses conséquences d'un gouvernement paternel relâché; l'Ancien et le Nouveau Testament renferment des règles précises pour ceux qui désirent être instruits dans la sagesse de Dieu; citons-en ici quelques-unes, comme un ensemble résumé de ces diverses instructions. Et d'abord, signalons ce fait, savoir qu'Abraham fut béni d'une bénédiction spéciale à cause de sa fidélité à Dieu dans le gouvernement de sa maison: «Car», dit l'Eternel, «je le connais et je sais *qu'il commandera à ses enfants, et à sa maison après lui, de garder la voie de l'Eternel, pour faire ce qui est juste et droit*, afin que l'Eternel fasse venir sur Abraham tout ce qu'il lui a dit» (Genèse 18: 19. Voyez le contexte). On peut aussi mentionner ici les désordres qui eurent lieu dans la famille de Jacob et leur cause évidente. Puis passant au livre du Deutéronome, nous lisons

les exhortations directes suivantes: «Et ces paroles que je te commande aujourd'hui seront en ton coeur. Tu les enseigneras soigneusement à tes enfants, et tu t'en entretiendras quand tu demeureras en ta maison, quand tu voyageras, quand tu te coucheras et quand tu te lèveras» (Deutéronome 6: 6, 7. Comparez 4: 9 et 11: 19). L'exemple d'Héli renferme à la fois un enseignement de même nature et un avertissement: «Car je l'ai averti que je m'en allais punir sa maison pour jamais, à cause de l'iniquité laquelle il a bien connue, qui est que ses fils se sont rendus infâmes, et il ne les a point réprimés», c'est-à-dire qu'il n'a pas fait valoir en l'exerçant son autorité paternelle (1 Samuel 3: 13). David est un autre exemple frappant d'un chef de famille qui ne sait pas gouverner sa maison.

Citons encore quelques paroles d'instruction: «Car il a établi le témoignage en Jacob, et il a mis la loi en Israël; et il donna charge à nos pères de les faire entendre à leurs enfants, afin que la génération à venir, les enfants qui naîtraient, les connussent, et qu'ils se missent en devoir de les raconter à leurs enfants; et afin qu'ils missent leur confiance en Dieu, et qu'ils n'oublissent point les exploits du Dieu Fort, et qu'ils gardassent ses commandements: et qu'ils ne fussent point comme leurs pères, une génération revêche et rebelle, une génération qui n'a point soumis son coeur, et l'esprit de laquelle n'a point été fidèle au Dieu Fort» (Psaumes 78: 5-8). Les Proverbes contiennent aussi de nombreux conseils sur la discipline à exercer envers les enfants: «Châtie ton enfant tandis qu'il y a de l'espérance, et ne te soucie point de son cri» (Proverbes 19: 18). «N'écarte point du jeune enfant la correction; quand tu l'auras frappé de la verge il n'en mourra point. Tu le frapperas avec la verge, mais tu délivreras son âme du sépulcre» (23: 13, 14). Puis encore: «Corrige ton enfant et il te mettra en repos, et il donnera du plaisir à ton âme» (29: 17). Et dans le Nouveau Testament: «Et vous, pères, ne provoquez pas vos enfants, mais élevez-les dans la discipline et sous les avertissements du Seigneur» (Ephésiens 6: 4). «Pères, n'irritez pas vos enfants, afin qu'ils ne soient pas découragés» (Colossiens 3: 21).

Nous citons l'Ancien Testament comme le Nouveau, attendu que, bien que ce soit le Nouveau Testament qui nous révèle en plein quelle est la responsabilité des croyants dans les relations de la vie présente, il existe cependant un accord parfait et frappant dans les instructions que la parole de Dieu renferme, dans son ensemble, relativement aux enfants. Dans chacune de ses parties, il est absolument enjoint aux parents croyants de gouverner et d'élever leurs enfants pour Dieu — de les instruire selon les Ecritures.

Ce fait montre combien il importe de comprendre quelle est la position de relation dans laquelle les enfants sont introduits devant Dieu par leurs parents croyants. Leur position, comme on l'a dit ailleurs, est en quelque sorte une position extérieure, mais qui implique néanmoins des devoirs de responsabilité et pour les parents, et pour les enfants. C'est une position qui correspond en quelque mesure à celle des enfants juifs. Bien que ceux-ci ne fussent pas sauvés en vertu de leur descendance, ils étaient cependant reconnus comme faisant partie du peuple de Dieu sur la terre, et comme tels, ils devaient être enseignés et instruits dans les ordonnances de Dieu et dans la connaissance de leurs devoirs et de leur responsabilité (voyez Deutéronome 6: 6, 7, etc.). Dieu les ayant séparés du reste

des nations, ils devaient être enseignés et élevés comme son peuple sur la terre. De même maintenant, les parents sont exhortés à élever leurs enfants dans la discipline et sous les avertissements du Seigneur (Ephésiens 6: 4).

Il est digne de remarque que la première exhortation soit celle-ci: «Pères, ne provoquez pas vos enfants». Et encore: «Pères, n'irritez pas vos enfants» (Colossiens 3: 21). Le mot employé dans l'une et dans l'autre exhortation n'est pas tout à fait le même, mais le sens ne diffère pas beaucoup. Quand on considère que cette exhortation fait suite à l'appel adressé aux enfants d'obéir à leurs parents, il est facile de comprendre pour quoi elle vient la première. Les parents occupent une place d'autorité presque absolue: ainsi la première chose que fait l'Esprit de Dieu, c'est de signifier aux parents de quelle manière ils doivent exercer leur autorité. Connaissant ce qu'est la chair, même dans le chrétien, et combien l'homme est porté à agir tyranniquement et despotiquement dans la place où Dieu l'a mis, Dieu, dans son tendre amour, prend en considération ceux qui sont dans la position de soumission et dit aux parents: «Ne provoquez pas vos enfants». Les parents ont un droit de contrôle presque illimité sur leurs enfants, limité par cette seule parole: «dans le Seigneur», mais, par cette parole même, ils sont avertis de faire attention devant Dieu à la manière dont ils gouvernent; ils doivent prendre en considération les sentiments de leurs enfants et, tout en ne cédant rien de ce qui est dû au Seigneur, ils doivent ne pas perdre de vue la faiblesse des enfants, ne pas les surcharger, de peur qu'ils ne soient découragés. On n'aurait guère pu imaginer une expression plus saisissante du tendre amour de Dieu pour les enfants — amour si souvent mis en action par le Seigneur Jésus sur la terre — que celle qui est renfermée dans cette injonction adressée aux parents. Nous savons tous combien nous pouvons être arbitraires ou durs dans l'exercice de notre autorité, et combien nous avons besoin de cet avertissement remémoratif.

Les parents doivent donc se souvenir que si, d'une part, Dieu leur a donné le droit d'exercer l'autorité sur leurs enfants, d'autre part, il a soigneusement défini la manière dont ils doivent l'exercer; et ils sont responsables de l'une comme de l'autre.

«Afin qu'ils ne soient pas découragés». Les enfants sont facilement découragés, surtout dans la voie des commandements du Seigneur. Doués d'une sensibilité vive et tendre, d'un esprit de prompt observation et de pénétration pour découvrir les inconséquences d'autrui, si on les traitait avec rigueur, on courrait le risque de détruire en peu de temps les fruits d'une longue et patiente éducation, et de rendre inutiles les efforts les plus persévérants pour les élever dans la discipline et sous les avertissements du Seigneur.

Les parents ne sauraient donc faire trop attention à leur manière de gouverner leurs enfants; ils ont besoin de se souvenir que c'est de la part de Dieu qu'ils exercent le gouvernement, et que c'est pour lui que leurs enfants doivent être gouvernés et élevés.

«Mais élevez-les dans la discipline et sous les avertissements du Seigneur». Les mots employés ici sont très expressifs: l'expression *discipline* a trait à tout le cours de l'éducation;

*avertissement* implique une vigilance constante pour avertir en cas de danger, de négligence ou de tentation à s'écarter du droit chemin.

La signification du mot *élever* a aussi son importance: *élever* signifie *faire croître*, et prend l'enfant dès son premier âge. Il importe d'y faire attention, attendu que bon nombre de parents tombent dans l'erreur de croire, que ce n'est qu'après la conversion de leurs enfants qu'ils peuvent mettre en pratique à leur égard les injonctions de la Parole. Il en résulte souvent que des parents chrétiens permettent à leurs enfants toutes sortes de choses mondaines, vêtements, amusements, etc., sous prétexte qu'ils ne sont pas encore au Seigneur. Agir ainsi, c'est manquer à l'intention impliquée dans ces paroles de commandement du Seigneur, et c'est oublier, en même temps, la place privilégiée dans laquelle sont introduits les enfants des croyants. L'Esprit de Dieu ne dit pas: «Attendez en priant la conversion de vos enfants»; mais il dit: «Elevez-les dans la discipline et sous les avertissements du Seigneur». Vous n'avez donc qu'à prendre le Seigneur au mot, comptant sur lui pour l'accomplissement de la promesse renfermée dans cette injonction: «Instruis le jeune enfant à l'entrée de sa voie; lors même qu'il sera devenu vieux, il ne s'en retirera point» (Proverbes 22: 6). Les enfants donc, doivent être élevés dans la *discipline* du Seigneur. Ce mot a trait à l'éducation entière et indique comment les parents chrétiens doivent élever leurs enfants. Le premier devoir des parents est d'enseigner à leurs enfants qu'ils sont sous le gouvernement du Seigneur, qu'ils doivent être élevés et formés dans sa discipline, leur montrant ainsi leur propre responsabilité individuelle immédiate. C'est ce fait qui décide de quelle nature doit être l'éducation des enfants: dans la discipline du Seigneur. En un mot, les parents chrétiens doivent élever leurs enfants d'une manière qui s'accorde avec la position dans laquelle, par la grâce de Dieu, ils ont été introduits.

A la question de pénible incertitude: «Comment faut-il s'y prendre pour les élever ainsi?» nous répondrons: premièrement et surtout en les enseignant avec soin dans les Ecritures. Dans le passage déjà cité du Deutéronome, il est écrit: «Et ces paroles que je te commande aujourd'hui seront en ton coeur. Tu les enseigneras soigneusement à tes enfants», etc., et Paul, écrivant à Timothée, lui rappelle que «dès l'enfance il connaît les saintes lettres» (2 Timothée 3: 15); et l'on peut déduire, de la mention qui est faite de la mère et de la grand-mère de Timothée, que ce sont ces femmes pieuses qui l'avaient instruit dans cette connaissance.

Les parents chrétiens, chacun pour soi, feront bien de considérer sérieusement jusqu'à quel point ils agissent de même. Dans mainte famille chrétienne, la Bible n'a pas la première place, encore qu'elle en ait une, dans l'instruction des enfants. Mais «la discipline du Seigneur» ne peut provenir que de la parole de Dieu; en sorte que quiconque voudra être fidèle dans ces choses, devra mettre tout son soin à inculquer à ses enfants l'ensemble des principes de cette Parole. Quelle faveur accordée aux enfants ainsi enseignés! Ils sont, dès leur entrée dans la vie, placés sous l'action de la vérité de Dieu, et le Saint Esprit, selon la promesse de Dieu, emploie cette vérité pour les vivifier, les former et les diriger. Sous la

puissance de sa grâce, ils sont *élevés* dans la discipline et sous les avertissements du Seigneur. Il peut, dans ces cas-là, n'y avoir aucun signe distinct de conversion (cela arrive souvent dans le cas des enfants des croyants fidèles), parce que l'Esprit de Dieu opère en eux par la Parole en bénédiction dès le début de leur existence, pour les régénérer.

Puis les Ecritures, tout en étant la source première d'instruction à communiquer aux enfants, sont aussi le guide indicateur de ce qu'il convient d'enseigner aux enfants relativement à leur carrière dans ce monde. C'est une question souvent perplexe pour les parents chrétiens; mais en se souvenant que c'est pour le Seigneur qu'ils doivent élever leurs enfants, la difficulté disparaît en grande partie. On voit que c'est en vue du Seigneur qu'il faut les instruire; par conséquent on ne leur enseignera rien d'inutile à leur vocation, et on se gardera de leur apprendre quoi que ce soit qui ne s'accorderait pas avec le caractère de serviteurs du Seigneur. Telle chose, si je l'enseigne à mon enfant, le formera-t-elle pour le Seigneur ou pour le monde? est un principe facile à appliquer. Le même principe nous décidera dans le choix des livres à faire lire aux enfants. Le but de l'éducation selon la parole de Dieu, pourvu qu'on ne le perde point de vue, sera la pierre de touche pour savoir si la lecture d'un livre peut contribuer à faire avancer vers ce but, ou le contraire. Comme pour tout le reste, il ne s'agit ici que d'avoir un oeil simple, et pour le conserver, il est nécessaire de se tenir toujours dans la présence de Dieu, en jugeant nous-mêmes et nos voies.

Le mot *avertissement* implique, comme nous l'avons dit, une surveillance incessante pour mettre les enfants en garde contre le mal, et pour les exciter au bien. Or c'est l'avertissement du Seigneur, comme c'est la discipline du Seigneur. C'est donc au nom du Seigneur que les parents doivent parler. Leurs avertissements n'auront que plus de poids pour les enfants, si ceux-ci ont appris et compris que leurs parents agissent pour le Seigneur; que ce n'est pas arbitrairement qu'ils leur interdisent telle mauvaise habitude, ou tel amusement, mais uniquement parce que ces choses ne sont pas agréables au Seigneur. Ainsi les avertissements des parents porteront le sceau de l'autorité de Dieu, et les enfants eux-mêmes seront amenés dans la présence de Dieu. Que les parents ne se placent pas sur un terrain moins élevé; c'est sur ce terrain-là qu'ils seront gardés à la fois et de trop de rigueur et de trop d'indulgence. La parole de Dieu étant leur guide et le fondement sur lequel repose leur autorité dans le gouvernement de leurs enfants, les liens de relation qui les unissent prendront plus de force, l'affection réciproque grandira, et l'autorité paternelle sera maintenue et respectée. Il est donc de la dernière importance que les parents unissent les avertissements à la discipline du Seigneur dans l'éducation de leurs enfants. Héli, Samuel, David sont des exemples au milieu de tant d'autres, de chefs de famille qui ont failli en cela et ont subi jusqu'à la fin de leurs jours, les tristes conséquences de leurs manquements.

Pour terminer, nous mentionnerons quelques-uns des dangers auxquels sont exposés les parents chrétiens, dangers dans lesquels on tombe en négligeant les exhortations que nous venons de considérer. L'un de ces dangers gît dans le choix des écoles auxquelles des parents chrétiens envoient leurs enfants. Pour l'amour de certains avantages extérieurs, ou même de simples convenances, on voit des chrétiens placer leurs enfants sous les soins de

gens inconvertis, ou de chrétiens professants qui enseignent des erreurs positives. D'autres fois, on permet aux enfants de lire à l'école des auteurs classiques pleins d'impuretés et de récits immoraux. On a allégué qu'il ne faut pas lire trop de la Bible, de crainte de blesser la conscience des incroyants, mais les chrétiens n'ont-ils point de conscience pour ce qui concerne Horace, Ovide, Homère et Sophocle, Shakespeare et Byron, et tant d'auteurs français et allemands en si grande faveur chez ceux qui enseignent leurs langues? Il est temps que les parents chrétiens se placent sur un terrain plus élevé à cet égard, se souvenant de la responsabilité sous laquelle ils sont d'élever leurs enfants dans la discipline et sous les avertissements du Seigneur.

Un autre danger, très commun, c'est de déléguer à d'autres le soin d'élever nos enfants pour le Seigneur. Quelque dévouées et fidèles que puissent être les personnes chargées d'instruire nos enfants, rien ne saurait décharger les parents de leur responsabilité individuelle. On ne peut nier que, dans certaines situations de la vie, des difficultés se rencontrent; mais si on se souvient des exhortations du Deutéronome que nous avons citées, on verra qu'il est peu de parents qui ne puissent les mettre en pratique: «Tu les enseigneras (les paroles de Dieu) soigneusement à tes enfants, et tu t'en entretiendras quand tu demeureras en ta maison, quand tu voyageras, quand tu te coucheras et quand tu te lèveras». Il faut saisir toutes les occasions: c'est une responsabilité que Dieu impose aux parents chrétiens.

Personne n'occupe la même place à l'égard d'un enfant, ni n'a sur lui le même droit que les parents; et quelque bien instruits qu'ils puissent être par d'autres, les parents ont manqué s'ils n'ont pas eux-mêmes élevé leurs enfants dans la discipline et sous les avertissements du Seigneur.

C'est un grand piège aussi, dans beaucoup de maisons chrétiennes, que les liaisons et les amusements mondains. Les parents ne devraient pas permettre ces choses à leurs enfants. Le contrôle du Seigneur doit leur être imposé et s'exercer pendant tout le cours de leur vie d'enfants. Séparés du monde par les rapports qui les unissent à leurs parents, ceux-ci ne doivent leur permettre rien qui les relie au monde. Leur manière de s'habiller même devrait donner à connaître qu'ils sont sous le gouvernement du Seigneur par leurs parents. Et l'exemple des parents, leurs maisons, tout ce dont ils entourent leurs enfants, doit confirmer, appuyer et rendre palpable l'enseignement donné à l'égard de ces choses. Alors, en pleine assurance de foi, les parents peuvent compter sur Dieu; il se souviendra de sa propre parole: «Instruis le jeune enfant à l'entrée de sa voie, alors même qu'il sera devenu vieux, *il ne s'en retirera pas*» (Proverbes 22: 6).

Si, se souvenant de ces choses, les parents chrétiens avaient tous à coeur d'être fidèles à leur responsabilité, sous la dépendance du Seigneur, quel témoignage serait rendu à Dieu dans toute famille chrétienne! La maison des fidèles serait une oasis dans le désert, — au milieu des ténèbres, de la confusion et du mal; ce serait l'anticipation du temps béni où toutes choses auront été réunies sous le sceptre du Seigneur Jésus!

## Les serviteurs

C'est à la classe des serviteurs que l'Écriture adresse le plus d'exhortations, comme règles de conduite et garanties de bonheur. Cette distinction est un témoignage évident de l'amour que Dieu porte aux serviteurs et du tendre soin qu'il prend de ce qui les concerne. La grande place qu'ils occupent dans les exhortations de la Parole, peut être attribuée au fait que, de tout temps, dans l'Église, dès les jours des apôtres jusqu'à nos jours, le peuple de Dieu a compté dans ses rangs un grand nombre de serviteurs. Puis, à cause de l'influence considérable qu'ils doivent nécessairement exercer, soit en bien, en recommandant l'évangile aux yeux de ceux avec lesquels ils sont appelés à vivre; soit en mal, en déshonorant le nom de Christ: tous ces conseils, toutes ces injonctions que la Parole leur adresse, ont entre autres buts de leur faire sentir l'importance que Dieu attache à ce qu'en toutes choses ils ornent l'enseignement qui est de notre Dieu Sauveur.

Le mot serviteur, employé par Paul dans les épîtres, a un sens un peu plus étendu que celui que nous donnons à ce mot: «Esclave» ou «serf», serait, dans le langage ordinaire, le mot équivalent, bien que le mot serviteur soit la plus juste expression de ce qu'il signifie. Les esclaves orientaux différaient entièrement de ceux des pays occidentaux. Ceux-là, hommes ou femmes, étaient en général dépendants de la maison; ils différaient de nos serviteurs en ce qu'ils étaient la propriété de leurs maîtres; ceux-ci les ayant acquis, soit à prix d'argent, soit à la guerre. Mais, bien qu'esclaves, ils étaient le plus souvent traités avec bonté, et finissaient même par devenir parfois membres de la famille, et par occuper des places de confiance et de pouvoir: tel fut le cas d'Elihézer, intendant d'Abraham, et de Joseph dans la maison de Potiphar. Ils étaient domestiques dans le vrai sens du mot, c'est-à-dire membres de la famille, partie constituante de la maison.

Quelque différente qu'ait donc été leur position de celle de nos serviteurs actuels, c'est en appliquant aux domestiques de la maison les exhortations adressées aux esclaves dans l'Écriture, que nous serons le plus en accord avec l'esprit de ces injonctions. L'apôtre Pierre emploie d'ailleurs un autre mot, qui signifie proprement un «domestique»; cela, sans doute, parce qu'il écrivait à des Juifs croyants qui avaient dans leurs maisons moins d'esclaves que de domestiques. Toutes sortes de serviteurs sont donc compris sous ce titre, et trouveront dans les exhortations que la Parole leur adresse, tout ce qui est nécessaire à leurs besoins et applicable à leur position. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que, dans un sens, tous les croyants sont des *serviteurs du Seigneur*, et que tous, par conséquent, peuvent et doivent retirer instruction et profit des exhortations adressées plus spécialement aux serviteurs. Aussi Celui qui nous a laissé un modèle, afin que nous suivions ses traces, a pris «la forme d'esclave» (Philippiens 2: 7), et nous a montré, par son exemple, que la place qui convient à ceux qui le suivent, est celle de la soumission à la volonté d'un autre. «Car lequel est le plus grand, celui qui est à table ou celui qui sert? N'est-ce, pas celui qui est à table? Or, moi, je suis au milieu de vous comme celui qui sert» (Luc 22: 27).

Le premier devoir de celui qui sert, comme son nom l'indique, est l'obéissance. Ce devoir est recommandé dans les cinq épîtres suivantes: Ephésiens 6: 5; Colossiens 3: 22; 1 Timothée 6: 1, 2; Tite 2: 9; 1 Pierre 2: 18. L'obéissance requise des serviteurs à l'égard de leurs maîtres est, comme celle des enfants à l'égard de leurs parents, à peu près illimitée. «Esclaves, obéissez en toutes choses à ceux qui sont vos maîtres selon la chair» (Colossiens 2: 22). Il y a une limite à ce devoir, celle de l'obéissance au Seigneur. Cette limite est nettement exprimée dans ces paroles: «Vous servez le Seigneur Christ» (Colossiens 3: 24). Tant que l'ordre du maître ou de la maîtresse n'empiète pas sur ce que le serviteur doit au Seigneur, il est tenu d'obéir implicitement. Nous avons dit: maître ou maîtresse, parce que, aux yeux de Dieu, l'un renferme l'autre. On peut dire aussi que l'autorité de la maîtresse lui a été déléguée par son mari qui, en sa qualité de chef de famille et de maison, responsable d'en maintenir l'ordre, confie à sa femme, comme maîtresse, les arrangements domestiques de la maison. Maître et maîtresse sont donc compris sous le même mot, et l'obéissance est due à l'un ou aux deux, selon le cas. Peut-être n'admettra-t-on pas facilement qu'une obéissance à peu près illimitée soit l'expression du devoir des serviteurs à l'égard de leurs maîtres; mais les exhortations que l'Écriture adresse à ces derniers, à quelque point de vue qu'on les considère, ont un sens net et précis. L'obéissance s'impose d'elle-même par la position relative de serviteur et de maître: à celui-ci appartient de gouverner, à celui-là d'obéir; autrement le cercle de famille ne présenterait qu'une scène de désordre et de querelle. La famille chrétienne doit être la représentation de la règle ou du gouvernement de Dieu: tel qu'est le serviteur à l'égard de son maître, tel est le croyant à l'égard du Seigneur. C'est proprement l'ordre du Seigneur dans la famille, que le chef de maison doit maintenir, ce dont il est responsable devant Dieu. Ainsi l'apôtre dit: «Vous servez le Seigneur Christ»; vous recevez des ordres de vos maîtres selon la chair; mais en leur obéissant, vous servez le Seigneur, car c'est lui qui vous a placés où vous êtes et qui exige de vous l'obéissance dans cette position. Combien le service serait plus facile, si ces vérités étaient reçues et acceptées de bon cœur; si les serviteurs recevaient, comme de la bouche du Seigneur, les ordres de leurs maîtres. Ils échapperaient à la tentation de raisonner sur la valeur d'un ordre reçu; au lieu de le qualifier de déraisonnable d'inhumain, suivant le cas, ils obéiraient joyeusement. Ils ont, sans doute, parfois des devoirs difficiles à remplir, des injustices à supporter; mais ces épreuves perdraient leur amertume, si elles étaient reçues directement du Seigneur, ce qui est un privilège. De plus, le devoir d'obéir n'est point modifié par le caractère du maître: «Domestiques, soyez soumis en toute crainte à vos maîtres, non seulement à ceux qui sont bons et doux, *mais aussi à ceux qui sont fâcheux*» (1 Pierre 2: 18). L'obéissance, en pareil cas, est bien plus difficile. Il est des maîtres qui gagnent le cœur de leurs domestiques au point que ceux-ci se font un plaisir de voler au-devant de leurs désirs, au prix de n'importe quel sacrifice. Il en est d'autres, par contre, qui ont si peu d'égards pour ceux qui les servent, que ceux-ci ne remplissent les devoirs de leur service qu'en murmurant. Mais les paroles de l'Écriture nous apprennent que le devoir de l'obéissance est indépendant du caractère de ceux qui ont le commandement. Oublier cette vérité, c'est oublier qu'on sert le Seigneur Christ; c'est tomber dans la faute de chercher à

plaire aux hommes, au lieu de «servir joyeusement le Seigneur comme esclaves de Christ, faisant de coeur la volonté de Dieu» (Ephésiens 6: 6, 7; Colossiens 3: 22, 23). Quand on fait dépendre son service immédiatement du Seigneur, le devoir d'obéir devient facile; on sert ses maîtres, «non pas seulement sous leurs yeux, comme cherchant à plaire aux hommes»; ce n'est pas sur la face du maître que les regards doivent s'arrêter; car ce serait marcher par la vue et non par la foi. Un devoir perd sa valeur devant Dieu, quand on l'accomplit en vue des hommes et non en vue de Lui.

Un autre caractère de l'obéissance consiste à «servir comme esclaves de Christ, faisant de coeur la volonté de Dieu, servant joyeusement le Seigneur et non pas les hommes, sachant que chacun, soit esclave, soit libre, quelque bien qu'il fasse, le recevra du Seigneur» (Ephésiens 6: 5-8; voyez aussi Colossiens 3: 22, 24). Les serviteurs sont placés sous le regard du Seigneur. Ils sont les serviteurs de Christ, et ils doivent faire de coeur la volonté de Dieu, leurs regards étant fixés sur le Seigneur seul. C'est le secret d'un service heureux, fidèlement accompli.

A combien de pièges les serviteurs chrétiens n'échapperaient-ils pas, s'ils retenaient ces vérités vivantes dans leur mémoire; ils honoreront Christ dans leur service, et orneront en toutes choses l'enseignement de notre Dieu Sauveur. Après le devoir de l'obéissance, vient la *conduite* (manière d'être) qui convient aux serviteurs. L'une, de fait, se rattache à l'autre: l'une sera selon le caractère de l'autre. Les serviteurs doivent «estimer leurs propres maîtres dignes de tout honneur» (1 Timothée 6: 1). Ils leur doivent le respect qui convient à leur position, sans égard à leur caractère personnel. Tout comme Dieu nous ordonne d'honorer le roi et tous ceux qui sont en autorité, à cause de la place qu'ils occupent, de même il ordonne aux serviteurs de rendre honneur à leurs maîtres à cause de leur position. La convenance de cette injonction pleine de sagesse, est évidente, car rien ne sied mieux à un serviteur, rien n'orne et ne recommande son service, comme l'hommage respectueux que l'Écriture lui ordonne de rendre à ses maîtres; rien non plus ne lui sera plus facile, si se souvenant que c'est le Seigneur qu'il sert et non pas les hommes, il le fait de bon coeur.

*L'humilité* leur est également recommandée. Les serviteurs doivent obéir «avec crainte et tremblement», et «en toute crainte» (Ephésiens 6: 5; 1 Pierre 2: 18); c'est-à-dire qu'ils doivent cultiver cette délicatesse de sentiment qui craint de froisser, qui désire «complaire en toutes choses» (Tite 2: 2), dans les limites permises.

«N'étant pas contredisants» (Tite 2: 9). Cela implique la retenue dans les paroles, le contrôle de la langue, pour se garder des paroles vives et impétueuses. Qui ne sait combien sont nombreuses, pour les serviteurs, les tentations à la contradiction? Dans un moment d'impatience, peut-être de colère, le maître lancera une parole vive, injuste même, et le serviteur de répondre sur le même ton, s'il cède à la tentation — puis, ce feu une fois allumé par la langue n'est pas si vite éteint. Et quoi de plus naturel? Mais Dieu, dans sa Parole, nous montre une voie meilleure: «Ne soyez pas contredisants», dit-il aux serviteurs; et l'apôtre Pierre, par l'exemple de Christ, appuie cette injonction: «Car quelle gloire y a-t-il,

si, souffleté, pour avoir mal fait, vous l'endurez; mais si, en faisant le bien, vous souffrez, et que vous l'enduriez, cela est digne de louange devant Dieu, car vous avez été appelés à cela; car aussi Christ a souffert pour vous, vous laissant un modèle, afin que vous suiviez ses traces, lui qui n'a pas commis de péché, et dans la bouche duquel il n'a pas été trouvé de fraude, qui, lorsqu'on l'outrageait, ne rendait pas d'outrage, quand il souffrait, ne menaçait pas, mais se remettait à celui qui juge justement» (1 Pierre 2: 20-23). C'est ainsi que le Seigneur a souffert patiemment, devant Dieu, ne regardant point aux hommes, ne rendant point d'outrage, mais se remettant à celui qui juge justement. Les serviteurs sont exhortés à suivre son exemple. S'ils sont maltraités, comme lui ils doivent endurer avec patience, devant Dieu, s'attendant à celui qui juge justement. C'est un sentier impossible pour la chair, mais qui abonde en fruits bénis pour ceux qui y marchent dans la dépendance du Seigneur. C'est le chemin dans lequel il a marché lui-même, et, le connaissant, il peut et veut soutenir ceux qui y marchent sur ses traces; ainsi, ils peuvent avoir communion avec lui dans ses souffrances, et: «Si nous souffrons avec lui, nous serons aussi glorifiés avec lui» (Romains 8: 17).

Une autre chose est recommandée aux serviteurs, c'est la *fidélité*: «Ne détournant rien, mais montrant toute bonne fidélité» (Tite 2: 10). Ici, les serviteurs sont considérés plutôt comme des économes; leur devoir comme tels est d'être fidèles dans l'administration de tout ce qui leur est confié. Ils ont constamment en mains les biens de la maison; c'est pourquoi la parole de Dieu les exhorte à ne rien détourner, mais à montrer toute bonne fidélité. Ils ne doivent rien soustraire de ce qui appartient à leurs maîtres, n'en rien user pour eux-mêmes. Le sens du mot détourner est expliqué par l'exemple d'Ananias et de Saphira (Actes des Apôtres 5), desquels il est écrit qu'ils «mirent de côté» une partie de la possession qu'ils avaient vendue et dont ils prétendaient avoir consacré tout le prix au Seigneur. Le mot traduit dans ce passage par «mettre de côté», est le même que celui qui est rendu par «détourner», dans l'autre passage (Tite 2: 10). Ce n'est pas proprement ce qui *s'appelle* voler: c'est, de la part du serviteur, s'approprier pour son propre usage quelque chose de ce qui appartient à son maître. Les domestiques ont en maniant toutes sortes de choses, telles que vêtements, provisions alimentaires, etc.; à l'égard de toutes ces choses, Dieu demande des serviteurs une entière fidélité. Tout ce qui est dans la maison appartient au maître et doit être sacré pour eux. Elihézer, intendant d'Abraham, et Joseph, dans la maison de Potiphar, sont des exemples de serviteurs fidèles. Le Seigneur en cite un autre, qui n'était pas fidèle, mais qui dissipait les biens de son maître; il est qualifié «d'économe injuste», dans la parabole (Luc 16: 8). Les serviteurs feraient bien de considérer ces exemples, pour en recevoir l'instruction que chacun d'eux renferme. La tentation est souvent très grande de s'approprier ce qui n'est pas à soi; y céder une fois, peut conduire celui qui ne résiste pas à une ruine finale. «Ne détournant rien»; que cette parole éclaire tout du long la voie des serviteurs, afin qu'ils échappent au piège.

«Que ceux», dit encore l'apôtre, «qui ont des maîtres croyants ne les méprisent pas parce qu'ils sont frères; mais qu'ils les servent d'autant plus que ceux qui profitent de leur

prompt et bon service sont des fidèles et des bien-aimés» (1 Timothée 6: 2). Le christianisme enseigne que le Seigneur Jésus seul est notre Maître et que nous sommes tous frères, et qu'il n'y a pas d'acceptation de personne devant Dieu. Or il se peut que, dans l'Eglise primitive surtout, les esclaves se soient mépris sur le sens de la vérité nouvelle, et que se croyant les égaux de leurs maîtres, ils aient voulu, s'appuyant de leur unité en Christ, secouer le joug et refuser le service qu'ils leur devaient. L'apôtre répond à cette tentation, et montre que les distinctions terrestres ne sont point annulées par le fait de l'égalité en Christ. Il est vrai que tous, maîtres et serviteurs, s'ils sont croyants, sont frères; mais il n'est pas moins vrai que, quant à ce qui concerne ce monde, ils ne cessent pas d'être, les uns maîtres, les autres serviteurs. Les distinctions sociales, loin d'être annulées, sont maintenues par le christianisme: «Que ceux qui ont des maîtres fidèles ne les méprisent pas, parce qu'ils sont frères, mais qu'ils les servent d'autant plus, parce que ceux qui profitent de leur prompt et bon service sont des fidèles et des bien-aimés». Le fait même qu'ils sont un en Christ, qu'un lien fraternel les unit, est un motif pour les serviteurs de servir leurs maîtres d'autant plus volontiers. Et, bien que leur position sociale soit différente, un sujet de joie actuelle pour les serviteurs est de savoir que cette différence n'est que temporaire, et qu'au matin de l'éternité elle s'évanouira. Que les serviteurs se souviennent de ces choses, ils s'épargneront ainsi bien des déceptions; qu'ils n'attendent pas trop de leurs maîtres, à cause de la foi qui leur est commune, et dont les maîtres ne se souviennent peut-être pas assez, cas dans lequel les serviteurs devraient veiller à ce que la foi qui leur est commune n'eût d'autre effet que celui de les rendre, eux, serviteurs, meilleurs et plus dévoués.

Le but des exhortations adressées aux serviteurs, et dont nous avons cherché à faire comprendre le sens, c'est que les serviteurs «ornent en toutes choses l'enseignement de notre Dieu Sauveur», puis que «le nom de Dieu et sa doctrine ne soient pas blasphémés»; c'est d'empêcher que les serviteurs chrétiens ne soient une pierre d'achoppement et ne déshonorent, par leur conduite, le nom de leur Seigneur; mais qu'au contraire ils l'honorent. On l'a dit déjà, le nombre des serviteurs est grand, et la Parole insiste sur ce que leur vie soit digne de leur nom chrétien. Souvent leur position est très difficile: on exagère leurs défauts et on méconnaît leurs mérites, puis, à moins que leurs maîtres ne voient en eux des modèles de perfection, la réalité de leur christianisme est mise en doute. D'un autre côté, on ne peut nier que, parfois aussi, les serviteurs sont lâches dans leur service: alors le nom de Dieu et sa doctrine sont blasphémés à cause d'eux. Quoiqu'il en soit, Dieu est fidèle; il soutiendra celui qui, se tenant sous sa dépendance, orne l'enseignement de notre Dieu Sauveur; il fera que la bonne odeur du nom de Christ soit répandue par son moyen, comme un parfum d'agréable odeur.

Les exhortations adressées aux serviteurs sont accompagnées d'encouragements: «Faisant de coeur la volonté de Dieu, servant joyeusement comme asservis au Seigneur et non pas aux hommes, sachant que chacun, soit esclave, soit homme libre, quelque bien qu'il fasse, le recevra du Seigneur» (Ephésiens 6: 7, 8). «Sachant que vous recevrez du Seigneur la récompense de l'héritage, car vous servez le Seigneur Christ» (Colossiens 3: 24).

C'est pour le Seigneur, en vue du Seigneur, envers lequel on est responsable, qu'il faut servir. Les yeux du Seigneur sont sur le serviteur fidèle. Il prend connaissance de tout ce qui l'opprime, il le soutient par son approbation et par la perspective de «la récompense de l'héritage» à venir, qu'il recevra de la main de son Seigneur. Le temps n'est pas éloigné auquel le Seigneur entrera en compte avec tous ses serviteurs: alors, devant son tribunal, chacun de nous recevra les choses accomplies dans le corps, selon ce qu'il aura fait, soit bien, soit mal (2 Corinthiens 6: 10).

L'exemple de Christ est un autre encouragement béni dans les difficultés. L'apôtre Pierre puise dans cet exemple la force de ses exhortations, mettant tout en rapport avec la vie et les souffrances de Christ. Lui était le serviteur parfait, — celui qui ne fit jamais sa volonté propre, mais était toujours soumis à celle d'un autre, comme il le dit lui-même: «Je suis descendu du ciel, non pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé» (Jean 6: 38); lui qui, bien qu'il fût Fils, a appris l'obéissance par les choses qu'il a souffertes. Les difficultés s'évanouissent quand on regarde à lui; on reçoit de lui la force pour aller en avant, quelque pénible que puisse être le sentier du service; et de plus, on peut avoir communion avec lui dans ses souffrances pour la justice.

Il y a aussi un avertissement pour les serviteurs: «Celui qui agit injustement, recevra ce qu'il aura fait injustement, et il n'y a point d'acceptation de personne» (Colossiens 3: 25). La responsabilité a donc aussi sa place pour détourner un serviteur de faire le mal. Quel soin le Seigneur a pris des serviteurs! Avec quelle sollicitude il les place, avec tout ce qui les concerne, dans la lumière de sa propre présence, en sorte qu'ils fassent pour lui seul tout ce qu'ils ont à faire. Que ces encouragements et cet avertissement les portent à ne rien faire qu'en vue de l'approbation du Seigneur: c'est le secret pour accepter avec joie la situation la plus difficile; c'est ce qui rend légers les plus lourds fardeaux.

Nous voudrions, en dernier lieu, rappeler aux serviteurs, quelle occasion leur est offerte, par leur position même, d'être des instruments de bénédiction pour les maîtres qu'ils servent. Plus d'une famille bénira Dieu, pendant l'éternité, pour avoir eu des serviteurs fidèles. Quel honneur Dieu n'a-t-il pas accordé à la petite fille du pays d'Israël, instrument de bénédiction pour Naaman! (2 Rois 5). Et dès lors, jusqu'à nos jours, il a plu à Dieu d'employer des serviteurs, en grand nombre, pour la conversion de leurs maîtres. Un capitaine d'armée, bien connu de l'auteur de ces pages, revenait des Indes, ignorant et incrédule. Il avait un serviteur croyant, nègre. Celui-ci profita des moments de loisir qu'il avait sur le vaisseau, pour faire connaître à son maître l'évangile de la grâce de Dieu. Son témoignage fut béni pour son maître qui débarqua en Angleterre soldat de Christ. Il abandonna la profession des armes et se voua au ministère de l'évangile. Bien souvent l'auteur a vu l'assistance à laquelle cet homme annonçait l'évangile, courbée sous l'effet de ses paroles accompagnées de démonstration de l'Esprit et de puissance. Des milliers d'exemples pareils sont inscrits dans les cieux, et le jour de l'éternité seul donnera à connaître combien de maîtres, parents et enfants, ont dû leur conversion à l'humble témoignage de quelque serviteur chrétien, que recommandait sa vie tout entière.

## Les maîtres

Les exhortations adressées aux maîtres dans les Ecritures, occupent moins de place que celles aux serviteurs: mais elles sont expressives dans leur concision. Les nombreux exemples de maîtres fidèles, mentionnés dans la parole de Dieu, sont une autre source d'instructions, quoique indirectes, qu'il faut coordonner avec les commandements spéciaux, afin de connaître la volonté de Dieu relativement à ceux qui occupent de sa part une place d'autorité. L'épître aux Ephésiens et celle aux Colossiens disent l'une et l'autre aux maîtres que leur Maître à tous est dans les cieux. Dans la première de ces épîtres, l'exhortation renferme un complément d'une grande importance: «Sachant que et votre maître, et le leur, est dans les cieux». Ces paroles rappellent aux maîtres, que leur autorité est une autorité temporelle; que si, pour cette vie présente, ils tiennent une place d'autorité sur d'autres, en revanche, devant Dieu et relativement à lui, ils sont tous également serviteurs. Il ressort de cela, en premier lieu, que les maîtres ne sont que des délégués du Seigneur: en d'autres termes, qu'ils doivent remplir leurs devoirs de maîtres, comme étant serviteurs du Seigneur. Ceci les place d'emblée en face de leur responsabilité envers Dieu: et on peut dire, sans exagération, que nul ne peut remplir convenablement la place de maître, s'il n'a pas le Seigneur devant lui, et si sa propre volonté et ses goûts personnels sont en question. Ce n'est que dans la présence du Seigneur qu'un maître sentira le sérieux de sa position, la responsabilité de gouverner sa maison pour Dieu. Cette responsabilité une fois reconnue, tous les détails qui rentrent dans l'administration du gouvernement de la maison, s'en ressentiront. Reconnaître cette responsabilité, c'est avoir la clef de toutes les difficultés qui peuvent surgir. Il est à craindre que souvent les maîtres chrétiens ne soient pas assez pénétrés du fait qu'ils servent leur propre maître, en exerçant le gouvernement sur leurs domestiques. D'une manière générale, on reconnaît que ceux qui enseignent, qui prêchent, en un mot qui servent le Seigneur dans l'Eglise et dans l'évangile, ne sont capables de répondre à leur responsabilité, qu'autant qu'ils demeurent en Christ et se tiennent dans la présence de Dieu. Mais il n'est pas moins vrai que les maîtres chrétiens ne peuvent servir le Seigneur dans le gouvernement de leur maison, qu'autant qu'ils se tiennent devant lui, qu'ils l'ont lui-même présent à leur âme, dans le sentiment de leur faiblesse et de leur impuissance; en sorte que, dans sa dépendance, ils reçoivent de lui la sagesse et la force dont ils ont besoin. Comme il en fut de Salomon, ainsi en doit-il être des maîtres chrétiens. Quand le Seigneur apparut à Salomon, alors que celui-ci succéda au trône de son père, il lui dit: «Demande ce que tu veux que je te donne». Salomon répondit: «Donne-moi maintenant de la sagesse et de la connaissance, afin que je sorte et que j'entre devant ce peuple car qui pourrait juger ton peuple qui est si grand?» (2 Chroniques 1: 7-12). De même les maîtres, puisqu'ils tiennent de Dieu leur position, doivent chercher auprès de lui la capacité nécessaire pour l'administration de la charge qu'il leur a confiée, agissant comme dans sa présence et pour sa gloire.

En second lieu, il est dit aux maîtres que leurs serviteurs sont, tout comme eux, les serviteurs du Seigneur: «Sachant que, et votre maître et le leur est dans les cieux». La connaissance de ce fait doit influencer sur toute leur manière de gouverner. Tout en exerçant un gouvernement ferme, à cause de l'autorité que Dieu leur a confiée, ils ont besoin de se souvenir que ceux qui leur sont soumis sont eux-mêmes sous la responsabilité immédiate d'obéir à leur Maître qui est dans les cieux; que, tout comme eux, ils sont les serviteurs du Seigneur, et que, à cet égard, par conséquent, ils sont tous sur un pied d'égalité, malgré la différence de leur position relative sur la terre. Le souvenir de ces choses empêchera les maîtres, d'être durs et leur inspirera ces égards affectueux qui, joints à l'exercice d'une règle ferme, doivent caractériser l'autorité chrétienne. Se souvenant de la relation qui les unit tous dans un même lien avec le Seigneur et en lui, les maîtres n'exigeront jamais de leurs serviteurs rien qui empiète sur ce que ces derniers doivent au Seigneur. Ils les emploieront comme les serviteurs du Seigneur, n'oubliant pas que, s'ils sont sous l'obligation de les servir, eux, dans les choses de cette vie, leur premier devoir est d'être fidèles envers le Seigneur en toutes choses. En sorte que, si les maîtres exigent d'eux des choses qui ne s'accordent pas avec le caractère de serviteurs du Seigneur, ils n'ont autre chose à faire que de répondre, comme Sadrac, Mésac et Abed-Négo répondirent à leur maître Nébucadnetsar, alors qu'ils refusèrent d'adorer l'image qu'il avait élevée dans la plaine de Dura (Daniel 3). Car, d'après le principe compris dans ces paroles: «Sachant que et leur maître et le vôtre est dans les cieux», il est clair que l'autorité des maîtres est limitée par l'autorité du Seigneur et, de fait, lui est subordonnée. La fidélité envers le Seigneur: telle doit être la règle et des maîtres et des serviteurs. Partout où ce principe est reconnu, les difficultés cessent, parce qu'alors le désir de tous, des maîtres et des serviteurs, est de s'exercer toujours à avoir une conscience sans reproche devant Dieu et devant les hommes (Actes des Apôtres 24: 16).

Le principe fondamental qui doit régir les rapports des maîtres avec leurs serviteurs, étant posé, venons-en aux directions spéciales: «Et vous, maîtres, faites envers eux la même chose», etc. (Ephésiens 6: 9). «Maîtres, accordez à vos esclaves ce qui est juste et équitable» (Colossiens 4: 1). Les maîtres sont exhortés à traiter leurs serviteurs avec équité, à faire à leur égard ce qu'ils voudraient qu'on leur fit à eux-mêmes; ne faisant rien avec partialité, mais agissant selon la justice à l'égard de tous, sans favoritisme. Il est bien besoin de se souvenir de cette exhortation dans les maisons où les domestiques et les enfants sont enclins à s'entre quereller. C'est alors que les maîtres ont particulièrement besoin de penser à la responsabilité sous laquelle ils sont, de rendre à tous ce qui est juste et équitable, agissant comme en présence de Dieu, usant de patience à l'égard de tous ceux qui sont leurs subordonnés. Il faut que les maîtres exercent l'autorité, et rien de leur part, aucune bonté, ne peut tenir lieu de l'exacte justice, quand l'ordre de la maison est en question. De fait, si les maîtres oublient, dans la pratique, cette exhortation, les relations de position qui existent entre les divers membres de la famille, seront bientôt entièrement détruites. Pour mettre en pratique cette règle, l'exercice de la patience est nécessaire; mais, en se souvenant qu'ils obéissent au Seigneur, que c'est l'ordre du Seigneur qu'ils maintiennent, les

maîtres seront gardés par l'esprit de dépendance, dans laquelle ils ont besoin de se tenir, pour répondre aux devoirs de leur responsabilité.

«Maîtres, *accordez* à vos serviteurs ce qui est juste et équitable, sachant que vous avez vous-mêmes un maître dans les cieux». Les serviteurs ont le droit d'attendre de leur maître ce qui est juste et équitable, et cela comprend à la fois le traitement moral, aussi bien que le salaire et le traitement matériel. Les serviteurs sont à la merci et dépendants de leurs maîtres, et n'ont pour toute arme de défense en cas d'injustice de leur part, que celle de quitter leur service, méthode peu agréable et fruit des changements amenés par les coutumes modernes. La position des domestiques est à elle seule un titre qui leur donne le droit d'attendre de leurs maîtres la justice et l'équité, en sorte qu'ils puissent, en toute sécurité et confiance, s'en remettre à eux, avec la certitude qu'ils prendront en considération leurs intérêts. C'est à quoi aussi les maîtres sont exhortés, sachant qu'ils ont eux-mêmes un Maître dans le ciel, celui qui prend garde à toute leur conduite et auquel ils auront à rendre compte de la manière dont ils agissent à l'égard de leurs serviteurs. Il n'y a pas d'acceptation de personne devant lui; et chacun de nous, ses serviteurs, recevra devant le siège judiciaire de Christ, les choses accomplies dans le corps, selon ce qu'il aura fait, soit bien, soit mal (2 Corinthiens 5: 10). «*Renonçant aux menaces*». Cette défense a trait aux péchés de la langue: tentation de tous les temps, mais qui a dû être plus habituelle, alors que les serviteurs étaient la propriété de leurs maîtres. Chacun sait à quel point on peut être tenté, quand on est maître, de reprendre rudement un domestique qui est volontairement négligent ou insouciant, et même d'user de menaces. Que d'excellents serviteurs ont été congédiés au moyen de paroles dures, dites sous l'empire de la passion, paroles que l'orgueil de celui qui les avait prononcées ne lui permettait peut-être pas de rétracter, et le serviteur s'en allait. L'Écriture enseigne aux maîtres un meilleur expédient: celui de renoncer aux menaces. Qu'ils dominent leurs sentiments, leur humeur: car le chrétien doit se tenir lui-même pour mort, n'accorder à son moi aucune place; — si cependant il se trouve dans la nécessité d'agir, pour réprimer le mal, qu'il le fasse comme devant Dieu. Il exercera une bien plus grande influence sur ses domestiques, en agissant avec le calme de la paix qui vient d'en haut, car les «menaces» ne font qu'exciter la colère, et alors même qu'elle n'éclate pas en paroles, c'est un feu qu'il n'est pas toujours possible d'éteindre. Le calme, au contraire, accompagnant la répréhension, juge le mal et en prévient l'excès.

Il ne faut pas oublier que la responsabilité des maîtres s'étend à la maison tout entière, car c'est pour le Seigneur qu'ils gouvernent. Ils ne doivent donc rien tolérer, soit dans leurs enfants, soit dans leurs serviteurs, qui ne soit en harmonie avec la place respective qu'ils occupent. C'est à peine si les maîtres chrétiens se rendent compte de cette responsabilité; car bien souvent ils tolèrent chez leurs domestiques des choses qu'ils ne souffriraient pas pour leurs enfants, telles qu'une mise et des habitudes mondaines, quelquefois même la lecture de livres pernicieux. Il n'en devrait pas être ainsi, vu que le cercle domestique tout entier doit être soumis à l'autorité du Seigneur. L'Ancien et le Nouveau Testament nous fournissent des exemples de l'application de ce principe. «Otez les dieux des étrangers qui

sont au milieu de vous», etc., dit Jacob à sa famille (Genèse 35: 2, 3). Josué et Daniel parlent également de leurs familles devant Dieu; et, ainsi que nous l'avons montré ailleurs, il est fait mention dans les Actes des Apôtres, de familles appartenant au Seigneur.

Les maîtres sont donc responsables de pourvoir au bien spirituel de leurs domestiques, tout autant qu'à leurs besoins temporels. Sinon, pourquoi Dieu les leur aurait-il confiés? Ce n'est pas dans le seul but qu'ils rendent à leurs maîtres des services temporels, mais aussi pour que ceux-là veillent sur les domestiques et prennent soin de ce qui concerne l'état de leur âme et sa prospérité. Cette responsabilité était autrefois bien plus sentie que de nos jours, où les liens entre maîtres et serviteurs se relâchent toujours plus, grâce à la grande facilité avec laquelle on peut annuler un engagement. Jadis, il n'était pas rare que les domestiques fissent réellement partie du corps de famille; en cas de maladie, on les soignait; leurs maîtres étaient leurs meilleurs amis, et il était rare qu'ils les quittassent, à moins que ce ne fût pour changer de condition dans la vie. De nos jours, cet état de choses est presque partout changé. Dans la plupart des cas les domestiques ne restent que peu de temps dans une place, et il en résulte que l'intérêt mutuel entre maîtres et serviteurs est peu de chose. Cet état de choses, toutefois, ne diminue en rien la responsabilité de ceux qui ont des serviteurs. Bien que les difficultés aient augmenté, si les maîtres se souviennent qu'ils ont eux-mêmes un Maître dans les cieux, ils ne laisseront pas que de veiller avec soin au bien-être spirituel de leurs serviteurs. Cette responsabilité admise, comment faut-il s'en acquitter? Chacun doit répondre pour lui-même à cette question; ou plutôt, chacun doit regarder au Seigneur et chercher auprès de lui la sagesse nécessaire, pour remplir les devoirs de sa responsabilité.

Quelques conseils, donnés sous la dépendance du Seigneur, pourront avoir ici leur place. En premier lieu, les maîtres, à cause de la responsabilité qui pèse sur eux, ne doivent pas garder dans leurs maisons des serviteurs qui refusent d'obéir, attendu qu'ils ne peuvent pas remplir leur place de maîtres, pour le Seigneur, à moins que l'obéissance ne leur soit rendue par tous ceux qui sont sous leur autorité. Pour maintenir ce principe, il se peut qu'ils aient à faire le sacrifice de leur confort et de leurs aises. Mais pour le chrétien, on le sait, le moi ne doit pas être en question. A cet égard, comme pour toutes choses, c'est par la foi et non par la vue qu'il faut marcher. Si nous considérons le Seigneur avant tout, si nous l'honorons dans nos familles, il pourvoira à tout ce qui est nécessaire, et ne laissera pas les maîtres qui recherchent ainsi sa gloire, manquer même de domestiques.

Dans une maison gouvernée sous l'autorité du Seigneur, les lectures de la Parole en famille sont un moyen d'instruction très utile; tous les membres de la famille étant réunis ensemble en la présence de Dieu, se sentiront disposés à écouter ce qu'il a à leur dire par sa Parole. Outre les lectures en famille, les maîtres saisiront toutes les occasions d'appliquer, d'une manière directe, la Parole aux uns et aux autres. Il en résultera que les besoins et les peines des serviteurs viendront à la connaissance des maîtres, et que ceux-ci pourront les aider de leurs conseils et leur faire beaucoup de bien. Tous ensemble assis aux pieds de Jésus, écoutant sa Parole, ils apprendront à mieux connaître leurs devoirs mutuels

et leur responsabilité envers le Seigneur, duquel ils sont tous également les serviteurs, chacun dans sa position respective. Tous désireront prendre sa Parole pour lampe à leurs pieds et lumière à leur sentier, dans tout ce qui constitue leur vie domestique, en particulier. De plus, les maîtres étant ainsi des instruments de bénédiction pour leurs domestiques, ceux-ci non seulement les honoreront et les respecteront comme chefs sur eux, ici-bas, mais encore les aimeront d'autant plus, à cause du soin qu'ils prennent de leur bien-être spirituel.

Le gouvernement d'une maison, tel qu'il doit être selon Dieu, n'est pas une tâche facile; elle demande beaucoup de sagesse, de vigilance, de patience et de grâce. C'est une charge sérieuse, confiée aux maîtres par le Seigneur. S'ils la reçoivent de sa main, lui leur enseignera le secret, de la remplir fidèlement et leur fera connaître la source de laquelle seule proviennent et la grâce et la force nécessaires. Ainsi, ils n'attendent pas leur récompense de la gratitude et de la fidélité de leurs serviteurs, bien que ces choses puissent leur être accordées; — leur unique désir sera de plaire au Seigneur en toutes choses, et de jouir de son approbation.

## **Le cercle domestique, sphère du déploiement de la grâce de Dieu**

Nos coeurs sont toujours portés à limiter la grâce de Dieu; ils sont lents à vouloir croire soit à la souveraineté, soit à la plénitude de la grâce; et quelquefois, ceux mêmes qui appuient le plus énergiquement sur les grandes vérités de la rédemption, sont le plus enclins à limiter cette grâce de Dieu. Nous avons donc sans cesse besoin d'examiner de nouveau les choses reçues par nous, comme étant indubitablement des enseignements de la Parole. Nous devons le faire, non pour nous laisser ébranler ou pour entretenir en nous un esprit d'incertitude, mais simplement pour que nous soyons, à tous égards, entièrement soumis à la parole de Dieu.

Bon nombre de chers enfants de Dieu n'ont pas compris le sens et la force des expressions employées par l'apôtre, dans sa réponse au geôlier: «Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé, *toi et ta maison*» (Actes des Apôtres 16: 31). On reconnaît qu'il faut une foi individuelle, à laquelle aussi est faite la promesse d'un salut individuel; mais, eu égard à ses résultats pratiques, le côté extensif additionnel de cette promesse, embrassant toute la maison du croyant, est souvent oublié. Ainsi, à la question: «Que faut-il que je fasse pour être sauvé?» on répond à peu près universellement: «Crois au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé», omettant les paroles qui suivent: «*toi et ta maison*», et ainsi, on rétrécit involontairement le cercle du déploiement de la grâce de Dieu.

Nous voudrions donc chercher dans l'Écriture ce qu'elle enseigne sur ce sujet, ce qu'elle dit du lien qui unit la famille et son chef croyant (ou tout autre membre croyant de cette famille, je suppose). Nous trouverons, je crois, que le principe de la grâce, embrassant la famille entière du croyant, prévaut, et dans l'ancienne, et dans la nouvelle dispensation.

Commençant par Genèse 7: 1, nous lisons: «Et l'Eternel dit à Noé: Entre, toi, et toute ta maison, dans l'arche; car je t'ai vu juste devant moi en ce temps-ci». Ce passage est extrêmement important, parce qu'il est exprimé en termes dont la signification expresse ne permet aucune espèce de question douteuse.

La raison pour laquelle Dieu commande à Noé d'entrer dans l'arche *avec sa maison*, il la lui dit en ces termes: «Car je t'ai vu juste devant moi en ce temps-ci». Si quelqu'un supposait que probablement tous les membres de la famille de Noé étaient «justes» devant Dieu, cette supposition serait réfutée par l'histoire subséquente de l'un des membres de cette famille, celle de Caïn (Genèse 9: 22-25). C'est à cause de la foi de son chef que la famille de Noé fut garantie du jugement; la déclaration en est faite en termes dont la force ne peut être amoindrie. Ce qu'ils obtinrent en vertu de la foi de Noé, n'était pas le salut, cela est vrai; mais c'en était un type (1 Pierre 3: 20, 21); et n'était-ce pas une immense bénédiction que d'être portés par l'arche au dessus des eaux de ce déluge épouvantable, qui, en jugement, fondait sur toute la terre et en exterminait les habitants? «Tout ce qui subsistait sur la terre fut exterminé, depuis les hommes jusques aux bêtes, jusques aux reptiles, et jusques aux oiseaux des cieux: ils furent exterminés de dessus la terre; mais seulement Noé, et ce qui était avec lui dans l'arche, demeura de reste» (Genèse 7: 23). Ainsi, toute la famille de Noé, introduite sur le terrain de la grâce de Dieu, fut garantie du jugement et trouva place sur la nouvelle terre, à cause de la foi de Noé. De plus, le cercle du déploiement de la grâce de Dieu s'agrandit encore en faveur des femmes des fils de Noé, complétant ainsi le nombre des huit personnes dont parle Pierre, comme ayant été «sauvées à travers l'eau» (1 Pierre 3: 20).

Un autre exemple du principe de la grâce, embrassant la famille entière du croyant, se trouve au chapitre 12 de la Genèse: «Abram donc partit, comme l'Eternel lui avait dit, et Lot alla avec lui; et Abram était âgé de soixante et quinze ans quand il sortit de Caran. Abram prit aussi Saraï, sa femme, et Lot, fils de son frère, et tous leurs biens qu'ils avaient acquis, et les personnes qu'ils avaient eues à Caran; et ils partirent pour venir au pays de Canaan, auquel ils entrèrent» (versets 4, 5). Pour le moment, nous nous bornerons à signaler un fait présenté dans cet exemple, savoir que toute la famille d'Abram le suivit de la Chaldée et de Caran, en Canaan, et cela en vertu du même principe que dans le cas de Noé: toute la famille étant, aux yeux de Dieu, une avec son chef.

Ensuite nous avons l'exemple remarquable de Lot, d'autant plus frappant que Lot s'était écarté du sentier de la foi, qu'il avait perdu le caractère d'étranger sur la terre et était devenu citoyen de Sodome. Les traits détaillés de son histoire sont connus de tous: que ne fait-on plus d'attention aux avertissements et aux leçons qu'elle renferme!

Le moment était venu, où la longue patience de Dieu allait faire place au jugement, parce que le péché des «villes de la plaine» était fort aggravé. Mais «lorsque Dieu détruisait ces villes, il s'était souvenu d'Abram, et avait envoyé Lot hors de la subversion, quand il détruisit les villes où Lot habitait» (Genèse 19: 29). Ce n'est pas, toutefois, sur le lien de parenté qui unissait Lot à Abram, quelque important qu'il soit à sa place en vue du sujet

qui nous occupe, — ni non plus sur le fait que Lot fut garanti de la destruction par l'intercession de son parent, — que nous arrêterons notre attention; mais sur la famille même de Lot. Ici, nous voyons le même principe prévaloir: Lot n'est pas seul sauvé; c'est toute sa famille qui est épargnée, à qui, du moins, est fournie l'occasion de l'être, dans ce jour de jugement et de destruction.

«Alors ces hommes dirent à Lot: Qui as-tu ici encore qui t'appartienne, soit gendre, soit fils ou filles, ou quelqu'autre qui t'appartienne en la ville? Fais-les sortir de ce lieu; car nous allons détruire ce lieu, parce que leur cri est devenu grand devant l'Eternel, et il nous a envoyé pour le détruire» (Genèse 19: 12, 13).

Il ne faut jamais oublier que, malgré son triste état, Lot était un «homme juste» (2 Pierre 2: 8); aussi voyons-nous ici, comme dans les exemples précédents, que Dieu lie la famille de son serviteur à celui-ci, que sa grâce et sa miséricorde s'étendent à tous ceux qui sont unis à cet «homme juste» par des liens de parenté, leur offrant la délivrance du jugement qui est prêt à éclater sur ce lieu condamné à la destruction, bien que les gendres de Lot (et qui pourrait dire jusqu'à quel point la conduite de Lot y avait contribué) choisissent la mort plutôt que la vie (verset 14).

La Pâque nous offre un autre exemple typique du même principe. Le Seigneur commande à Moïse et lui dit «Parlez à toute l'assemblée d'Israël en disant: Qu'au dixième jour de ce mois, chacun d'eux prenne un petit d'entre les chèvres ou d'entre les brebis, selon les familles des pères, *un petit d'entre les brebis par famille*». Et encore: «Et le sang vous sera pour signe sur *les maisons* dans lesquelles vous serez» (Exode 12: 3, 13). Il est donc évident que les Israélites célébraient la Pâque, maison par maison, qu'ils la célébraient sur le principe établi d'un agneau par maison, et qu'ils étaient abrités, famille par famille, par le sang aspergé sur leurs maisons respectives. C'était l'acte du chef de famille, l'obéissance de sa foi, qui assurait à toute sa maison le privilège d'être garantie du jugement qui désolait le pays d'Egypte. Tout comme ce fut la foi de Noé qui lui fit construire l'arche, dans laquelle toute sa famille échappa aux eaux du déluge, de même en Egypte, c'est la foi du chef de famille qui le faisait obéir à l'ordre d'asperger de sang le linteau et les deux poteaux de sa maison, sang par lequel lui-même, son premier-né et toute sa famille, étaient infailliblement garantis des coups du destructeur. Peu importait l'état des habitants de la maison: le point essentiel était l'aspersion du sang. Il suffisait que le chef de la maison eût obéi à l'ordre divin, qu'il eût tué l'agneau et fait l'aspersion du sang, pour que rien ne pût leur nuire. «Car l'Eternel passera pour frapper l'Egypte, et il verra le sang sur le linteau et sur les deux poteaux; et l'Eternel passera pardessus la porte, et ne permettra point que le destructeur entre dans vos maisons pour frapper» (Exode 12: 23).

Ce n'était, il est vrai, que le premier-né qui, autant que nous le savons, eût été pris par le jugement, si le sang sur la maison ne l'avait garanti; mais l'efficace typique de ce sang, figure du sang de l'Agneau de Dieu, s'étendait à tout le peuple d'Israël, embrassant, en vertu de sa valeur figurée, famille par famille, tout Israël. Ainsi, quand Moïse institue l'observance perpétuelle de la Pâque, il leur dit: «Et quand vos enfants vous diront: Que vous

signifie ce service? alors vous répondrez: C'est le sacrifice de la Pâque à l'Eternel qui passa en Egypte par-dessus les maisons des enfants d'Israël, quand il frappa l'Egypte, et qu'il préserva nos maisons» (Exode 12: 26, 27). Ainsi aussi, quand Pharaon lui demande: «Qui sont tous ceux qui iront?» Moïse lui répond: «Nous irons avec nos jeunes gens et nos vieillards, avec nos fils et nos filles, avec notre menu et gros bétail;...» (Exode 10: 8, 9). Car, ainsi que nous l'avons vu, c'était le sang qui les mettait à l'abri du jugement.

Les cinq premiers livres de la Bible renferment en grand nombre des exemples de cette vérité (voyez Nombres 18: 11; Deutéronome 12: 7; 14: 26; Lévitique 16: 17; 22: 12, 13, etc.). On peut également citer le cas de Rahab, l'un des exemples les plus remarquables d'un objet de la grâce, dont il soit fait mention dans les Ecritures, en même temps qu'elle est un des types les plus vivants de l'appel des gentils. Rahab a même obtenu une mention spéciale parmi les saints qui se sont distingués par leur foi (Hébreux 11). Dans ce qui est raconté d'elle (Josué 2), que voyons-nous? Echappe-t-elle seule à la destruction de Jéricho et de ses habitants? Sa foi ne sert-elle qu'à la sauver, elle seule? Que lui disent les espions? «Quand nous entrerons au pays, tu lieras ce cordon de fil d'écarlate à la fenêtre par laquelle tu nous auras fait descendre, et tu retireras chez toi, dans cette maison, ton père et ta mère, tes frères, et toute la famille de ton père. Et quiconque sortira hors de la porte de ta maison, son sang sera sur sa tête, et nous en serons quittes; mais quiconque sera avec toi dans la maison, son sang sera sur notre tête, si quelqu'un met la main sur lui» (Josué 2: 18, 19). Et lorsqu'ils eurent pris la ville, «Josué dit aux deux hommes qui avaient reconnu le pays: Entrez dans la maison de cette femme paillarda, et la faites sortir de là, avec tout ce qui lui appartient, selon que vous lui avez juré. Les jeunes hommes donc, qui avaient reconnu le pays, entrèrent et firent sortir Rahab, et son père, et sa mère, et ses frères, avec tout ce qui lui appartenait, et ils firent sortir aussi toutes les familles qui lui appartenaient et les mirent hors du camp d'Israël... Ainsi Josué sauva la vie à Rahab la paillarda, et à la maison de son père, et à tous ceux qui lui appartenaient — et elle a habité au milieu d'Israël jusqu'à aujourd'hui, parce qu'elle avait caché les messagers que Josué avait envoyé pour reconnaître Jéricho» (Josué 6: 22, 23, 25).

Il y a une différence entre Rahab et les autres exemples que nous avons vus, c'est qu'elle n'est pas chef de famille, et, par ce fait, le principe de *l'unité du corps de la famille devant Dieu*, n'en est que mieux démontré. Il semblerait que toute personne, en relation de parenté avec un croyant, soit, d'une manière spéciale, placée sous les soins et la tendre sollicitude de Dieu. C'est ce que nous voyons, 1 Corinthiens 7: 14: «Car le mari incrédule est sanctifié par la femme, et la femme incrédule est sanctifiée par le mari, puisque autrement vos enfants seraient impurs; mais maintenant ils sont saints».

Tous les exemples que nous avons considérés, sont tirés de l'Ancien Testament; mais n'y en a-t-il point qui reproduisent le même principe sous la dispensation présente? Au chapitre 10 des Actes, nous voyons que l'apôtre Pierre avait été envoyé auprès de Corneille, qu'il avait vu le Saint Esprit tomber sur les gentils, et que, en vertu de la mission qui lui avait

été confiée, il les avait reçus dans l'Eglise de Dieu sur la terre. Et lorsque lui et ses compagnons de la circoncision entendirent les gentils «parler en langues» et magnifier Dieu, Pierre répondit: «Quelqu'un pourrait-il refuser l'eau pour que ceux-ci ne soient pas baptisés, eux qui ont reçu l'Esprit Saint comme nous-mêmes? et il commanda qu'ils fussent baptisés au nom du Seigneur». Mais lorsqu'il fut monté à Jérusalem, «ceux de la circoncision disputaient avec lui, disant; Tu es entré chez des incirconcis et tu as mangé avec eux» (Actes des Apôtres 11: 2, 3). Pierre leur répond en faisant encore une fois le récit des circonstances qui l'ont fait agir, il parle de la vision qu'il a eue, et déclare qu'il a obéi à l'ordre formel du Saint Esprit. En outre, il leur raconte comment un ange a commandé à Corneille de le faire chercher, en lui disant: «Envoie à Joppe, et fais venir Simon, qui est surnommé Pierre, qui te dira des choses *par lesquelles tu seras sauvé, toi et toute ta maison*» (11: 4, 14).

Ici donc, à la naissance du christianisme, nous retrouvons l'unité de la famille; et plus loin, au chapitre 16 du livre des Actes, l'apôtre Paul déclare la même chose dans sa réponse au geôlier: «Crois, lui dit-il, au Seigneur Jésus, et tu seras sauvé, toi *et ta maison*». Cette coïncidence est d'autant plus remarquable, que les termes employés par les deux apôtres, sont exactement les mêmes; d'où nous pouvons conclure que les mots: «toi et ta maison» étaient une formule exprimant une vérité bien connue, car on ne peut supposer ici un accord fortuit.

Le même principe que nous avons vu prévaloir tout du long de l'ancienne économie, est aussi celui que proclament les deux représentants les plus éminents du christianisme ou de la nouvelle économie. Pierre, l'apôtre de la circoncision, qui a été «témoin des souffrances de Christ», d'une part, et Paul, l'apôtre des gentils, qui a reçu son apostolat du Seigneur dans la gloire, d'autre part, sont un, pour proclamer l'unité du croyant et de tous ceux qui lui appartiennent, sous le régime de la grâce. On peut, par incrédulité, tordre les mots qui expriment cette unité; mais ils sont là, déclarant en termes ineffaçables les voies de Dieu, nous révélant aussi son coeur en proclamant le caractère sacré des liens de famille; de fait, *l'unité de la famille, aux yeux de Dieu*.

Prenons garde, toutefois, de ne pas dépasser la pensée divine; mais tâchons de bien saisir la juste portée de ce qu'implique l'expression «toi et ta maison», quelle est l'étendue de sa signification. Elle ne signifie pas que *tous les membres d'une famille seront sauvés, en vertu de la foi de son chef*. Il s'agit de bien comprendre qu'on ne peut être sauvé sans une foi individuelle: c'est une vérité des plus évidentes, d'après l'Ecriture. Les exemples de Cam, d'Esau, des fils d'Héli et de Samuel, d'Absalom, etc., sont autant d'avertissements solennels, et de preuves que la foi du père ne sauve pas l'enfant. On ne saurait le redire trop souvent, ni trop haut; car si, d'un côté, il ne nous appartient pas de rétrécir le cercle du déploiement de la grâce de Dieu, d'un autre côté nous ne pouvons, nous ne devons pas davantage l'élargir. Tout en affirmant l'existence de l'unité du corps de la famille devant Dieu, nous maintenons aussi énergiquement, que chacun doit croire pour lui-même au Seigneur Jésus, pour être sauvé. Se tromper sur ce point, serait fatal.

Mais néanmoins, bien qu'il ne s'agisse pas de salut individuel, la maison du fidèle a devant Dieu une position spéciale sur la terre. Les enfants sont associés avec le père croyant, et considérés comme étant unis extérieurement au peuple de Dieu, mis à part pour Dieu, sur la terre, dans la sphère immédiate des opérations de l'Esprit. Telle est la force, pensons-nous, de ces paroles: «Or ils sont saints». Comme il ne peut être question ici de sainteté intrinsèque (ni de la sainteté que le croyant a en Christ), il faut entendre par «saints», la séparation extérieure des enfants, et leur association avec ce qui porte le nom de Christ sur la terre et qui constitue l'habitation de Dieu par le Saint Esprit. Ainsi, dans les épîtres aux Ephésiens et aux Colossiens, c'est à l'ensemble de la maison des croyants, — femmes, maris, enfants, parents, serviteurs et maîtres, — que sont adressées les exhortations de l'apôtre, et à chaque classe de personnes séparément. De ce fait découle la responsabilité, pour le croyant, de gouverner sa maison en vue du Seigneur et pour lui.

Il n'y a pas de privilège sans responsabilité; et si, d'un côté, la grâce surabondante de notre Dieu, embrassant nos familles et se répandant sur elles, nous remplit d'admiration, n'oublions pas, d'un autre côté, les responsabilités qui découlent de ce privilège. Que le Seigneur apprenne à chacun de nous quelle est sa part de responsabilité respective, en sa présence; et qu'il nous donne d'y répondre, en sorte que son Nom soit glorifié en nous et dans chacun des membres de nos familles!